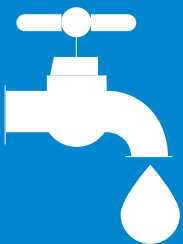


MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

>2019



RAPPORT D'ACTIVITÉ

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



Édito

2019, dernière année complète du mandat 2014-2020 a vu la concrétisation de nombreux projets majeurs attendus par les habitants de la Métropole.

Tout d'abord, avec la poursuite de l'exécution du **Plan Pluriannuel d'Investissement Croissance et Emploi 2018-2020** qui prévoit un investissement annuel de 140 millions d'euros, sur le budget principal, pour réaliser des projets portés par les communes.

Ensuite, avec la **livraison totale des lignes 2 et 3 du tramway**.

La ligne 2 a été mise en service le 28 juin sur le tronçon Magnan/Jean Médecin avec l'ouverture des deux premières stations souterraines et jusqu'au Port Lympia le 14 décembre. Avec le parc relais Charles Ehrmann elle permet aux habitants de l'ouest de la Métropole et des communes de la Plaine du Var de pouvoir accéder sans leur voiture au centre-ville de Nice.

De même, le parc relais du port permet lui aux habitants des communes de l'est de se rendre notamment à l'aéroport ou au Centre Administratif départemental dans la Plaine du Var.

La ligne 3, inaugurée le 13 novembre, relie l'aéroport au stade Allianz Riviera, permettant d'irriguer l'Opération d'Intérêt National Nice Éco-Vallée et d'assurer une connexion directe au centre-ville.

Enfin, la future **station d'épuration de Cagnes-sur-Mer** a été mise en eau, à la fin de l'année, étape cruciale avant sa mise en service définitive.

L'année a aussi été marquée par la création, au 1^{er} janvier, de l'**Office de Tourisme Métropolitain** acte final du transfert de la compétence « promotion du tourisme ».

Sur le plan de l'aménagement du territoire, le **Plan Local d'Urbanisme métropolitain**, lancé en décembre 2014, a été adopté le 25 octobre, après de nombreux échanges avec les Maires, leurs élus et leurs services municipaux.

Ce Plan Local d'Urbanisme métropolitain a pour objectif de :

- préserver notre environnement et valoriser le territoire métropolitain,
- mieux aménager notre cadre de vie et conforter l'attractivité de notre territoire.

La Métropole a également prescrit, par délibération du Conseil du 13 mars 2019, l'élaboration du **Règlement local de publicité métropolitain**.

Ce document permettra aux Maires de décider du cadre de développement de la publicité sur leur territoire et d'exercer leur pouvoir de police et d'instruction en matière de publicité et d'enseignes.

Dans le domaine du développement durable, le Conseil métropolitain a adopté, le 25 octobre, le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) qui vise à atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, tout en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant la consommation d'énergie et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique.

Le PCAET vise l'objectif de neutralité carbone à horizon 2030.

Enfin, en matière de services à la population, la **Maison de l'habitant** a ouvert, le 1^{er} septembre sur Nice.

Ce nouvel équipement offre à tous les habitants de la Métropole une gamme complète de services et d'information sur l'habitat (logement social, aides à la réhabilitation des logements ou aux personnes en difficulté financière) et réunit, en un seul lieu, des spécialistes du logement social et de l'enregistrement des demandes et des juristes de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

CHRISTIAN ESTROSI

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maire de Nice

01 Présentation de la Métropole Nice Côte d'Azur

- 8 Le territoire
- 9 Les compétences métropolitaines
- 10 Présentation de la Métropole Nice Côte d'Azur
- 12 Les élus
- 26 Le fonctionnement institutionnel
- 28 L'administration métropolitaine

02 Une métropole responsable et solidaire

- 32 Les ressources financières
- 34 Les financements extérieurs
- 35 La commande publique

03 Une métropole qui améliore la qualité de vie par des infrastructures optimales

- 38 Les pôles de proximité
- 39 L'exploitation et l'entretien du réseau routier
- 41 Les travaux d'amélioration de voirie et d'espaces publics
- 44 Le réseau d'assainissement
- 46 L'eau
- 48 L'éclairage public et les réseaux concédés

04 Une métropole durable qui agit pour aujourd'hui et pour demain

- 50 Les actions environnementales et de développement durable
- 52 La maîtrise des déchets et des collectes
- 54 Les transports et la mobilité durable

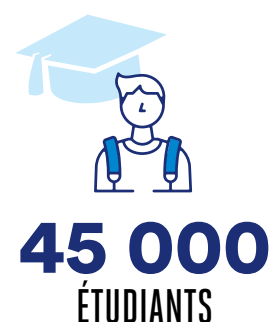
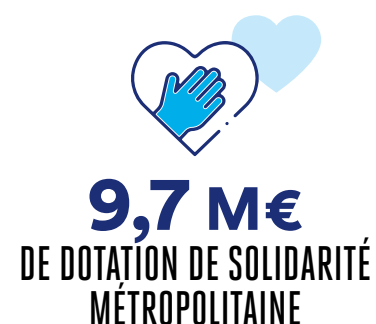
05 Une métropole qui renforce l'attractivité économique du territoire

- 58 Le développement économique
- 62 L'insertion professionnelle et l'emploi
- 64 L'Office de Tourisme Métropolitain (OTM)
- 67 La transition numérique
- 70 L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 72 Le développement du moyen-pays et de la montagne
- 74 Les ports

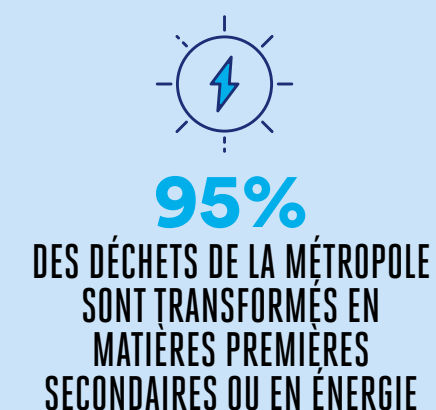
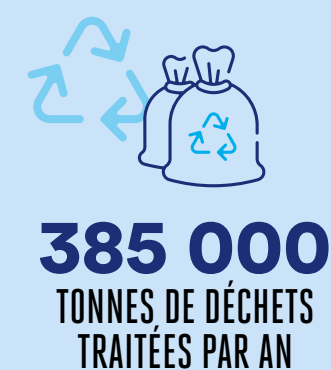
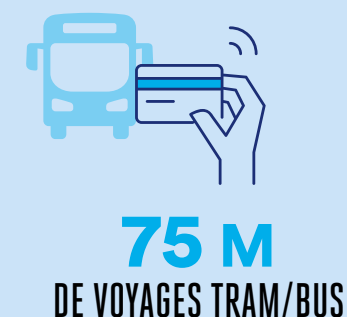
06 Une métropole qui aménage son territoire durablement

- 76 L'habitat et la dynamique urbaine
- 78 L'aménagement et l'urbanisme
- 80 La modernisation du patrimoine métropolitain

Chiffres clés



Chiffres clés

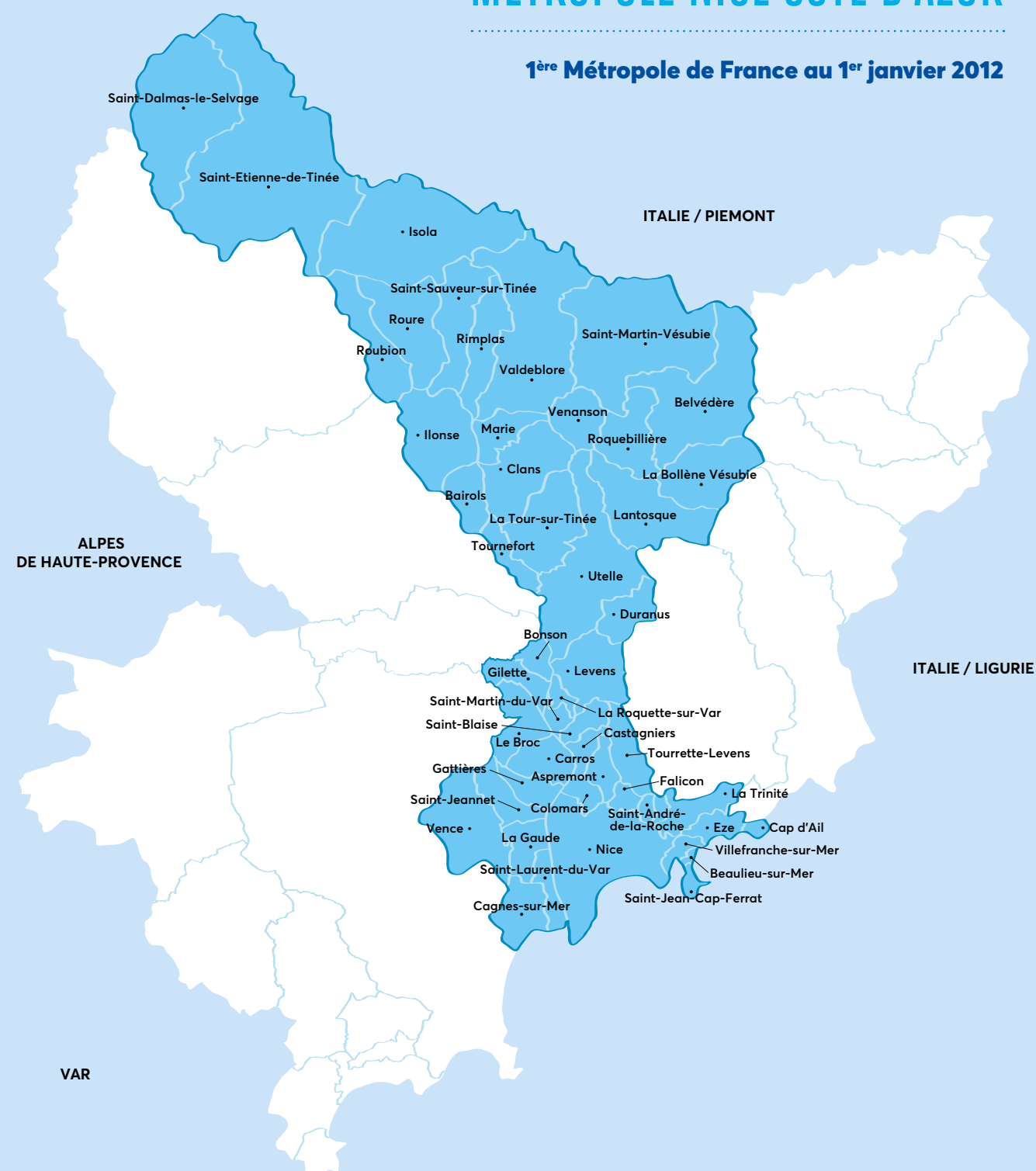


PRÉSENTATION
DE LA MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Le territoire

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

1^{ère} Métropole de France au 1^{er} janvier 2012



Les compétences métropolitaines

La Métropole Nice Côte d'Azur, créée par le décret du 17 octobre 2011, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de 4 intercommunalités : la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, les Communautés de Communes de la Vésubie, de la Tinée, des Stations du Mercantour avec la commune de la Tour-sur-Tinée. Elle est composée de 49 communes membres.

Elle exerce les compétences métropolitaines suivantes :

Développement et aménagement économique, social et culturel, promotion économique du territoire à l'international

- Création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Actions de développement économique et participation au copilotage des pôles de compétitivité ;
- Promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques, promotion du tourisme ; ports métropolitains.

Aménagement de l'espace métropolitain

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté, opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, constitution de réserves foncières ;
- Organisation des transports urbains et des transports scolaires, participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares.

Création, aménagement et entretien de voirie

- Voirie métropolitaine, signalisation, parc de stationnement, plan de déplacements urbains ;
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

Politique locale de l'habitat

- Programme Local de l'Habitat ; aide à l'accès au logement ;
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Fonds de Solidarité pour le Logement ; aides aux jeunes en difficulté ;
- Prévention spécialisée.

Gestion des services d'intérêt collectif

- Assainissement et eau.

Cimetières et sites cinéraires

- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain, ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;
- Abattoirs, marché d'intérêt métropolitain.

Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

- Collecte, élimination, valorisation des déchets des ménages, déchets assimilés ;
- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Contribution à la transition énergétique ;
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

Présentation de la Métropole Nice Côte d'Azur

COMMUNE	MAIRE
Aspremont	Alexandre FERRETTI
Bairols	Angelin BUERCH
Beaulieu-sur-Mer	Roger ROUX
Belvédère	Paul BURRO
Bonson	Jean-Marie AUDOLI
Cagnes-sur-Mer	Louis NÈGRE
Cap d'Ail	Xavier BECK
Carros	Charles SCIBETTA
Castagniers	Jean-François SPINELLI
Clans	Roger MARIA
Colomars	Isabelle BRES
Duranus	Jean-Michel MAUREL
Èze	Stéphane CHERKI
Falicon	Gisèle KRUPPERT
Gattières	Pascale GUIT-NICOL
Gilette	Patricia DEMAS
Ilonse	Richard LIONS
Isola	Jean-Marie BOGINI
La Bollène Vésubie	Martine BARENGO-FERRIER
La Gaude	Bruno BETTATI
La Roquette-sur-Var	Paule BECQUAERT

COMMUNE	MAIRE
La Tour-sur-Tinée	Pierre-Paul DANNA
La Trinité	Jean-Paul DALMASSO
Le Broc	Philippe HEURA
Lantosque	Jean THAON
Levens	Antoine VERAN
Marie	Gérard STEPPEL
Nice	Christian ESTROSI
Rimplas	Christelle D'INTORNI
Roquebillière	Gérard MANFREDI
Roubion	Philip BRUNO
Roure	René CLINCHARD
Saint-André-de-la-Roche	Honoré COLOMAS
Saint-Blaise	Jean-Paul FABRE
Saint-Dalmas-le Selvage	Jean-Pierre ISSAUTIER
Saint-Étienne-de-Tinée	Colette FABRON
Saint-Jean-Cap-Ferrat	Jean-François DIETERICH
Saint-Jeannet	Jean-Michel SEMPÉRÉ
Saint-Laurent-du-Var	Joseph SEGURA
Saint-Martin-du-Var	Hervé PAUL
Saint-Martin-Vésubie	Henri GIUGE
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Josiane BORGOGNO
Tournefort	Murielle MOLINARI
Tourrette-Levens	Alain FRÈRE
Utelle	Bernard CORTES
Valdeblore	Fernand BLANCHI
Venanson	Claude GUIGO
Vence	Catherine LE LAN
Villefranche-sur-Mer	Christophe TROJANI

Les élus

LE PRÉSIDENT



Christian ESTROSI

Président de la Métropole
Président délégué de la Région Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maire de Nice

LES 20 VICE-PRÉSIDENTS

Tous les Vice-présidents sont membres du bureau métropolitain.



Louis NÈGRE

Président délégué
chargé de grandes infrastructures de transport, de la coordination
des politiques métropolitaines et des relations avec les grandes institutions



Isabelle BRES

2^e Vice-présidente
chargée du développement
de la politique événementielle



Colette FABRON

4^e Vice-présidente
chargée des services publics
en milieu rural



Gisèle KRUPPERT

6^e Vice-présidente
chargée des solidarités



Alain FRÈRE

3^e Vice-président
chargé de la culture



Honoré COLOMAS

5^e Vice-président
chargé des relations
avec l'Association
des Maires de France



Gérard MANFREDI

7^e Vice-président
chargé de l'agriculture,
la forêt et filière bois



Xavier BECK

8^e Vice-président
chargé des affaires juridiques
et des relations avec
la Principauté de Monaco



Joseph SEGURA

10^e Vice-président
chargé de la prévention des
risques majeurs, commerce et
artisanat et affaires européennes



Françoise MONIER

12^e Vice-présidente
chargée des transports
scolaires



Jean THAON

14^e Vice-président
chargé du schéma des
infrastructures routières
et de la sécurité routière



Fernand BLANCHI

16^e Vice-président
chargé du développement
des activités valléennes
et des activités de pleine nature



Bernard ASSO

18^e Vice-président
chargé de la coopération
décentralisée



Janine GILLETTA

20^e Vice-présidente
chargée des traditions
et de l'identité de la Métropole



Jean-Michel SEMPÉRÉ

9^e Vice-président
chargé des relations avec
le conseil de développement



Charles SCIBETTA

11^e Vice-président
chargé des zones d'activités
économiques, formation
et apprentissage



Jean-Paul DALMASSO

13^e Vice-président
chargé des bâtiments
métropolitains



Christophe TROJANI

15^e Vice-président
chargé de la protection
et de la promotion du littoral



Paul BURRO

17^e Vice-président
chargé de la biodiversité



Jean-François SPINELLI

19^e Vice-président
chargé de la promotion
des villages

LES COMMISSIONS MÉTROPOLITAINES

Au-delà de leur rôle d'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour des séances du conseil métropolitain, les commissions constituent de véritables instances de réflexion et de proposition pour orienter les choix stratégiques dans les différents domaines de compétences de la Métropole Nice Côte d'Azur.



1^{ère} commission :

Finances, ressources humaines et transport
Président : Philippe PRADAL
 Vice-Présidents :
 Martine BARENGO-FERRIER,
 Nadia LEVI, Richard LIONS
 et Gérard STEPPEL



3^{ème} commission : Emploi, développement économique, aménagement et urbanisme
Président : Christian TORDO
 Vice-Présidents :
 Jean-Marie AUDOLI,
 Patricia DEMAS, Roger MARIA
 et Anne SATTONNET



5^{ème} commission : Voirie métropolitaine
Président : Jean-Marie BOGINI
 Vice-Présidents :
 Paul BURRO, Jean-Paul FABRE
 et Alexandre FERRETTI



7^{ème} commission : Propreté et collecte
Président : Pierre-Paul LÉONELLI
 Vice-Présidents :
 Angelin BUERCH,
 Bernard CORTES
 et Henri GIUGE



9^{ème} commission : Développement rural et couverture numérique du territoire
Président : Antoine VERAN
 Vice-Présidents :
 Christelle D'INTORNI,
 Jean-Pierre ISSAUTIER
 et Jean-Michel MAUREL



2^{ème} commission : Logement, rénovation urbaine et cohésion sociale
Présidente : Dominique ESTROSI-SASSONE
 Vice-Présidentes :
 Josiane BORGOGNO
 et Murielle MOLINARI



4^{ème} commission : Tourisme, relations internationales, Euro méditerranée, sport
Président : Rudy SALLES
 Vice-Présidents :
 Philip BRUNO, José COBOS
 et Agnès RAMPAL



6^{ème} commission : Eau, assainissement et énergie
Président : Hervé PAUL
 Vice-Présidents :
 Stéphane CHERKI
 et Pierre-Paul DANNA



8^{ème} commission : Environnement, enseignement supérieur et recherche
Présidente : Véronique PAQUIS
 Vice-Présidents :
 Paule BECQUAERT,
 René CLINCHARD
 et Claude GUIGO



10^{ème} commission : Activités portuaires et maritimes
Président : Roger ROUX
 Vice-Président :
 Jean-François DIETERICH

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

(Membres du Bureau métropolitain)



Maty DIOUF
 Chargée des
 Droits des femmes



Jean-Paul FABRE
 Chargé de
 la logistique



Nicole MERLINO-MANZINO
 Chargée des Marchés
 d'Intérêt National d'Azur



Nadia LEVI
 Chargée des
 ressources humaines



Joëlle MARTINAUX
 Chargée de
 l'action sociale



Martine OUAKNINE
 Chargée du Devoir de mémoire,
 de la lutte contre le racisme
 et l'antisémitisme, du suivi des
 délégations de service public,
 partenariats public-privé, des
 cimetières d'intérêt métropolitain
 et des crématoriums

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(Membres du Bureau métropolitain)



Jean-Marie AUDOLI



Xavier BECK



Fernand BLANCHI



Josiane BORGOGNO



Philip BRUNO



Paul BURRO



**Martine
BARENGO-FERRIER**



Paule BECQUAERT



Jean-Marie BOGINI



Isabelle BRES



Angelin BUERCH



Stéphane CHERKI



René CLINCHARD



Bernard CORTES



Pierre-Paul DANNA



**Jean-François
DIETERICH**



Jean-Paul FABRE



Alexandre FERRETTI



Honoré COLOMAS



Jean-Paul DALMASSO



Patricia DEMAS



Christelle D'INTORNI



Colette FABRON



Alain FRÈRE

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(Membres du Bureau métropolitain)



Henri GIUGE



Claude GUIGO



Pascale GUIT-NICOL



Jean-Pierre ISSAUTIER



Gisèle KRUPPERT



Richard LIONS



Gérard MANFREDI



Roger MARIA



Jean-Michel MAUREL



Murielle MOLINARI



Louis NÈGRE



Hervé PAUL

Les élus

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À LA PROXIMITÉ

(Membres du Bureau métropolitain)



Roger ROUX



Charles SCIBETTA



Joseph SEGURA



Jean-Michel SEMPÉRÉ



Jean-François SPINELLI



Gérard STEPPEL



Jean THAON



Christophe TROJANI



Émile TORNATORE



Antoine VERAN

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

**Maurice ALBERTI****Andrée ALZIARI-NÈGRE****Marie-Christine ARNAUTU****Gérard BAUDOUX****Jean-Pierre BERNARD****Emmanuelle BIHAR****Patrick ALLEMAND****Guillaume ARAL****Bernard BAUDIN****Micheline BAUS****Olivier BETTATI****Dominique BOY-MOTTARD****Marine BRENIER****Joseph CALZA****Marcelle CHANVILLARD****Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI****Marie-Madeleine CORBIÈRE****Fabrice DECOUPIGNY****Claude BRUN****Liliane CARREAU****André CHAUVET****José COBOS****Paul CUTURELLO****Jacques DEJEANDILE**

LES
S
N
I
È
S
E
L

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

**Amélie DOGLIANI****Marc-André DOMERGUE****Denise FABRE****Pascale FERRALIS****Jean-Michel GALY****Jean-Marc GIAUME****Loïc DOMBREVAL****Christine DOREJO****Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX****Jean-Luc GAGLIOLO****Célia GEORGES-GUEZENEC****Olivier GUERIN****Corinne GUIDON-PIOTROWSKI****Christine JACQUOT****Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM****Marie-Christine LEPAGNOT****Franck MARTIN****Patrick GUEVEL****Danielle HEBERT****Benoît KANDEL****Richard LEMAN****Brigitte LIZEE-JUAN****Martine MARTINON**

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

**Michel MONTAGNAC****Laurence
NAVALES-
SCHOENHAGE****Richard PAPAIZIAN****Marie-Dominique
RAMEL****Agnès RAMPAL****Olivier ROBAUT****Catherine MOREAU****Gaël NOFRI****Simon PEGURIER****Anne
RAMOS-MAZZUCCO****Henri REVEL****Philippe ROSSINI****Robert ROUX****Anne SATTONNET****Hervé SPIELMANN****Gérard VANDERBORCK****Auguste VÉROLA****Anne-Laure RUBI****Philippe SOUSSI****Marcel VAÏANI****Gilles VEISSIÈRE**

Le fonctionnement institutionnel



Chiffres clés

+ Conseil métropolitain

130 MEMBRES ÉLUS

6 INSTANCES MÉTROPOLITAINES

260 DÉLIBÉRATIONS

523 DÉCISIONS

+ Bureau métropolitain

74 MEMBRES

5 INSTANCES

464 DÉLIBÉRATIONS

+ Commissions métropolitaines

10 COMMISSIONS

Les instances

Le Conseil métropolitain

Organe délibérant de la Métropole, il est composé de **130 membres élus**, son rôle est de voter les projets liés aux compétences de la Métropole.

En 2019, **6 instances métropolitaines** se sont réunies et ont examiné **260 délibérations**.

Parallèlement, et dans le cadre des délégations que le Conseil lui a accordées, le Président a pris **523 décisions**.

Le Bureau métropolitain

Composé de **74 membres**, il délibère sur toutes les questions pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil métropolitain à l'exception de celles expressément mentionnées à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

En 2019, **5 instances** se sont réunies et ont examiné **464 délibérations**.

Les commissions métropolitaines

Au-delà de leur rôle d'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil métropolitain, les commissions, **au nombre de 10**, constituent de véritables instances de réflexion et de proposition pour orienter les choix stratégiques dans les différents domaines de compétences de la Métropole.

Le conseil des Maires

Présidé par le Président de la Métropole, il est composé des Maires de chaque commune membre de l'établissement public. Instance consultative et de concertation sur des questions concernant l'activité de la Métropole, il permet notamment au Président de la Métropole de recueillir les avis des Maires sur les affaires métropolitaines, et aux Maires d'être tenus informés des projets, actions et interventions de la Métropole. Tous les projets importants y sont systématiquement débattus avant d'être présentés aux instances délibérantes.

Il se réunit avant chaque séance du Conseil métropolitain.

Un document fédérateur au cœur du dialogue avec les Maires

La Charte de la Métropole

Les Maires ont souhaité élaborer une charte dès la création de la Métropole en 2012. Ce texte intègre les avancées de la Métropole tout en veillant au respect fondamental de l'identité communale et au rôle prépondérant des Maires. Il fixe les grands équilibres du fonctionnement de la Métropole, notamment, pour l'organisation de la proximité ou la gestion de l'aménagement du territoire.

Les instances consultatives et de dialogue

Les réunions des Directeurs Généraux des Services

Sous l'autorité des élus, les **49 Directeurs Généraux des Services, Secrétaires généraux ou Secrétaires de Mairie** des communes membres de la Métropole œuvrent à la mise en œuvre des projets politiques conduits par leurs exécutifs.

Pour faciliter le dialogue entre les services municipaux des 49 communes et les équipes de la Métropole, les Directeurs Généraux des Services des communes se rencontrent régulièrement pour échanger et partager les projets qui sont au cœur des politiques mises en place par la Métropole.

En 2019, **3 rencontres** ont été organisées dans les communes de Saint-Étienne-de-Tinée, de Beaulieu-sur-Mer et de Roquebillière.

Le Conseil de développement

Espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle de la Métropole, le Conseil de développement contribue à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus métropolitains un regard prospectif et transversal.

Structuré en sept commissions thématiques et deux commissions ad hoc, il regroupe les acteurs de la vie locale issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs et des représentants des 49 communes membres.

Il conduit ses travaux sur saisine du Président de la Métropole et par auto-saisine, sur tout sujet qui lui semble présenter un intérêt pour le territoire et ses habitants.

En 2019, le Conseil de développement a finalisé les travaux initiés en 2018 en matière d'urbanisme et d'environnement avec la remise des deux avis émis sur saisine du Président de la Métropole (Plan Climat-Air-Énergie Territorial et Plan Local d'Urbanisme métropolitain) mais également la poursuite et l'approfondissement de réflexions sur des sujets comme l'Intelligence artificielle et la Smart City, l'approche stratégique de la fonction achat ou un Pacte Métropole Entreprises.

Ainsi, le Conseil de développement a :

- Organisé 12 réunions (7 Bureaux et 5 inter-commissions) ;
- Participé au Comité d'attractivité du territoire, au Comité stratégique développement économique et à l'École de la 2^e Chance (Association Objectif 2^e Chance Côte d'Azur) ;
- Participé ou organisé plusieurs événements dont notamment :
 - Conférence-débat « Intelligence artificielle & Smart City », le 5 avril 2019 au Château Valrose – Université Nice Côte d'Azur ;
 - 9^{es} Rencontres économiques territoriales, le 24 mai 2019 à l'aéroport Nice Côte d'Azur ;
 - Trophées « #masolutionpourleclimat », le 15 juin 2019 dans le cadre du Festival Nice Cool & Verte – 5 trophées ont été remis aux meilleures solutions pour le climat, un 6^e trophée, mention spéciale, a été décerné au Conseil de développement ;
 - Lancement du « Comité d'attractivité », le 19 septembre 2019 en l'Hôtel de Métropole.

L'administration métropolitaine

La Métropole compte 4 307 agents au sein de ses services :

1 562 femmes et
2 745 hommes
au service des
citoyens

61,34 % d'agents techniques,
36,71 % d'administratifs et
1,95 % d'agents relevant
d'autres filières de la fonction
publique territoriale, qui
concourent à mettre en œuvre
les actions de la Métropole

67 % de catégorie C
13 % de catégorie B
20 % de catégorie A

Le taux d'emploi
de travailleurs
handicapés est de
6,48 %, soit 281
agents en 2019



➤ Séminaire accord cadre bien-être et qualité de vie au travail

Définition d'un plan triennal 2019-2021 et la rédaction d'un accord cadre sur le bien-être et la qualité de vie au travail

L'accord cadre, co-construit avec les propositions des agents et des représentants du personnel, a pour but d'améliorer significativement et durablement les conditions d'emploi et de vie au travail de l'ensemble des agents au sein de l'administration. Il s'inscrit dans une démarche partagée de bienveillance active au service de chaque agent.

L'accord cadre est articulé autour de 7 axes clés :

- Axe 1** Des valeurs et principes communs à partager
- Axe 2** Un management bienveillant comme gage de bien-être et de performance
- Axe 3** Gérer sa carrière comme un allié
- Axe 4** L'amélioration de la qualité de vie au travail, un enjeu individuel et collectif
- Axe 5** La garantie de la santé publique, un axe incontournable
- Axe 6** Des mesures sociales en faveur de tous
- Axe 7** L'agent, placé au cœur de l'information



➤ Conférence École des Cadres pour un management bienveillant

L'application de mesures et actions concrètes en faveur des agents métropolitains :

- La valorisation des agents et leurs métiers via la diffusion de vidéos « nos agents ont du talent », des interviews, des newsletters, des flashs internes ;
- La revalorisation de l'aide sociale et des frais de déplacements des agents ;
- La mise en place de l'indemnité kilométrique vélo : 151 agents bénéficiaires de ce dispositif avec 170 000 km parcourus ;
- Les aides financières à l'acquisition de prothèses auditives et fauteuils roulants ;
- Les actions de sensibilisation aux addictions ;
- Les activités physiques de bien-être (6 cycles proposés comprenant 600 places chacun) ;
- L'augmentation à 8 heures du crédit d'heures reportées mensuellement ;
- Le développement du télétravail : 419 agents ont pu en bénéficier en 2019 ;
- Le respect de la vie privée/vie professionnelle des agents : programmation des réunions entre 9h et 18h ; la mise en place d'une journée déconnectée.
- La mise en place d'une mission de médiation pour aider certains agents à rétablir une communication lorsque celle-ci est devenue difficile dans un collectif de travail ;
- La mise à disposition de logements pour permettre d'accompagner certains agents rencontrant des difficultés et devant être relogés temporairement en urgence.

Promotion de la formation, de la mobilité et du recrutement



La Métropole s'est fixée en 2019, et pour les années à venir, les objectifs suivants :

- Atteindre un objectif de 100 % d'agents formés sur 3 ans ;
- Obtenir la certification des parcours de formation de l'École des Cadres ;
- Développer l'accompagnement individuel : les projets « manager de demain », le tutorat et le transfert de compétences ;
- Développer la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).

Les réalisations en 2019 :

- 2 029 sessions de formation réalisées ; dont 53 % directement par les services RH ;

- Mise en place de nouveaux outils de formation : class room, retransmissions live, workshop, cours d'enseignement diffusés sur internet et apprentissage mixte ;
- Mise en place de nouveaux outils de management : les rencontres du management Public Territorial en partenariat avec le Centre de gestion 06 et l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), les ateliers de codéveloppement, les séminaires de cohésion et de stratégie autour des enjeux sociétaux et le développement de la visioconférence pour les réunions interservices ;
- La 2^e édition de CAP RH : outil de promotion des agents et de leurs parcours professionnels ;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des talents : TALENTSOFT.



↳ Lancement du réseau des Bienveilleurs

Modernisation de l'offre de services RH

🏠 **La Métropole s'est fixée en 2019, et pour les années à venir, les objectifs suivants :**

- 🏠 Dématérialiser les actes et les entretiens de recrutement ;
- 🏠 Développer des outils nomades et télécentres de services ;
- 🏠 Simplifier les procédures administratives : Allo RH et le guichet de réception unique RH ;
- 🏠 Renforcer les outils de gestion sociale RH ;
- 🏠 Mettre en œuvre la transformation de la fonction publique territoriale : *les lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels ; le rapport social unique.*

🏠 Les réalisations en 2019 :

- 🏠 La réduction des délais de mobilité ;
- 🏠 Le lancement du groupe privé sécurisé Facebook des agents ;
- 🏠 La création d'un médiateur RH interne ;
- 🏠 La création de la Communauté RH : réseau d'experts RH ;
- 🏠 La création du réseau des Bienveilleurs ;
- 🏠 Le copilotage interne de gestion de la masse salariale.

Poursuite du développement de la mutualisation des services

La Métropole gère, au bénéfice de ses partenaires, un important socle commun de services initié en 2010 avec la Ville de Nice, le Centre Communal d'Action Sociale et certaines régies (soit 44 services communs, 70 activités différentes, 1 593 agents mutualisés).

🏠 Les réalisations en 2019 :

- 🏠 La création de 2 nouveaux services communs dans le domaine du logement et de l'habitat et des modifications de périmètre dans 7 services existants ;
- 🏠 La réalisation d'un « état des lieux de la Mutualisation » qui recense les différentes formes de collaboration mises en œuvre entre la Métropole et les communes membres, et constitue la première étape de l'élaboration du schéma de mutualisation ;
- 🏠 La mise en place effective de la commission permanente du comité de validation qui a la particularité de pouvoir se réunir sous un format totalement dématérialisé.

Les services communs ont permis de générer une économie de **616 087 €** par rapport au budget voté en 2019, et globalement de **28 182 979 €** depuis 2010.

UNE MÉTROPOLÉ RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Les ressources financières

Adopté le 23 novembre 2018, le budget de la Métropole 2019 est composé d'un budget principal et de 9 budgets annexes : transports, assainissement collectif et non collectif, eau, MIN d'Azur, parcs de stationnement, activités portuaires, Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur, déchets ménagers et assimilés, Nice Méridia.

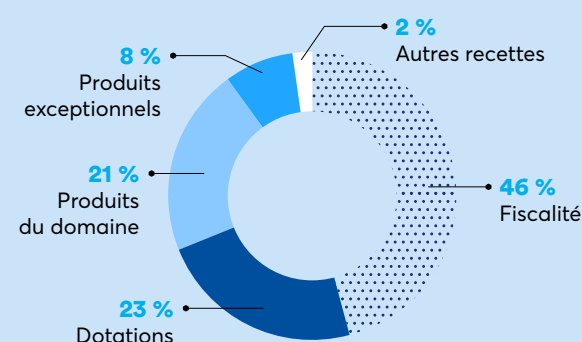
Il a pu être mis en œuvre grâce à une stratégie financière qui repose sur les trois piliers suivants :

- ⊗ Une politique d'économies sans dégradation du service public ;
- ⊗ Une baisse de la fiscalité et des tarifs de service public qui n'augmentent pas ;
- ⊗ Une mobilisation de financements extérieurs dans un contexte favorable.

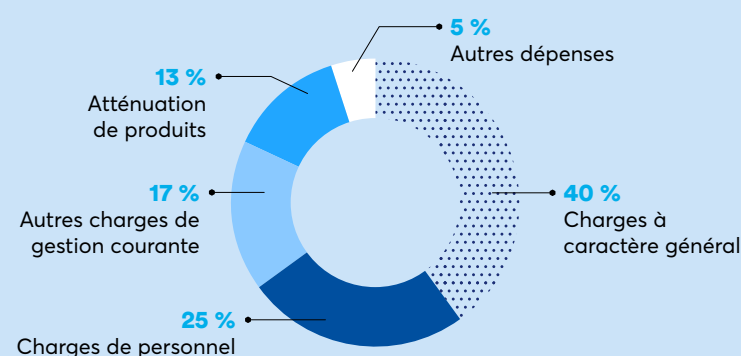
Budget de la Métropole 2019 : 1,3 milliard d'€

Fonctionnement

Recette de fonctionnement 2019



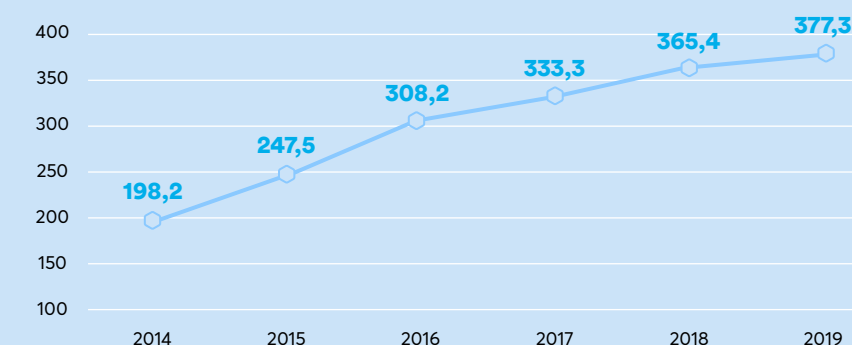
Dépenses de fonctionnement 2019



Investissement

Dépenses d'équipement de la Métropole

(en millions d'euros)



Les dépenses d'investissement de la Métropole sont en progression constante depuis 2014. En 2019, cet effort a encore été amplifié avec 377 millions d'€. Jamais la Métropole n'aura autant investi en une seule année, dépassant largement les 365 millions d'€ enregistrés en 2018 et les 333 millions d'€ de 2017.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs chantiers d'ampleur avec notamment :

- ⊗ La mise en eau de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer ;
- ⊗ Le réaménagement des rues de Bonson, Clans et Marie ;

- ⊗ La livraison de la totalité de la ligne 2 du tramway et l'inauguration de la ligne 3 ;
- ⊗ La création d'une Maison de l'habitant qui offre désormais un point d'information unique sur le logement à tous les habitants de la Métropole ;
- ⊗ Ou encore de nombreux travaux de proximité et des opérations de voirie dans le moyen et haut pays, et le littoral.

Contrat financier avec l'État

Conclu pour 3 ans avec l'État (2017-2020), la Métropole a respecté l'ensemble de ses engagements au titre du contrat financier aussi bien en 2018, qu'en 2019 :

Objectif 1 : maîtriser les dépenses de fonctionnement à + 1,35 %.

En 2019, le budget dépasse largement l'objectif fixé avec une évolution maîtrisée des dépenses à + 0,18 % soit un effort d'économies de 5,2 millions d'€ par rapport à l'objectif du contrat.

Objectif 2 : réduire le besoin de financement.

Grâce à la gestion rigoureuse mise en place, la Métropole a atteint cet objectif avec un désendettement de 19 millions d'€ en 2019 et 18 millions d'€ en 2018.

Objectif 3 : rester en deçà du seuil de 12 années de capacité de désendettement.

La capacité prévisionnelle de désendettement en 2019 s'établit à 4,3 années fin 2019 contre 7,7 années fin 2018 et 10,3 années lors de la mise en place du contrat signé avec l'État.

Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

La DSM est utilisée par la Métropole comme un outil de péréquation. Elle a pour but de réduire les inégalités de richesses entre les communes, notamment les communes les moins peuplées.

En 2019, la Métropole a versé aux communes membres 9,7 millions d'€ au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine.

Les financements extérieurs

La Métropole optimise la recherche des financements extérieurs (principalement des subventions) en effectuant une veille sur les opportunités de financement et les appels à propositions, en développant les relations avec les partenaires institutionnels, en recherchant des partenaires pour les projets européens, en coordonnant le montage des dossiers de demande et des projets européens et en assurant le suivi des recettes liées aux subventions. En 2019, elle a continué à poursuivre et accentuer la recherche de nouvelles sources de financements (Région, État, Union européenne) pour l'ensemble de ses projets.

Fonds européens

En 2019, 15 nouveaux projets métropolitains ont obtenu une enveloppe de 4 799 335 € de fonds européens résultant du dépôt de 7 demandes de subvention en 2018 et de 8 en 2019.

Quelques programmations phares :

- 🔗 **Programme PO FEDER SUD PACA :**
 - La renaturation de La Cagne portée par la SPL Côte d'Azur financée à hauteur de 1 690 000 € ;
 - Le WIFI dans les bus Lignes d'Azur financé à hauteur de 524 750 €.
- 🔗 **Programme ALCOTRA transfrontalier :**
 - Le projet BIODIVALP, financé à hauteur de 118 150 € ;
 - Le projet PROSOL Femmes, financé à hauteur de 256 690 € ;
 - Le projet ALPIMED MOBIL, financé à hauteur de 205 833 €.
- 🔗 **Programme FSE national :**
 - Le PLIE financé à hauteur de 749 777 €.

Par ailleurs, la reconnaissance au niveau national, avec la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du statut de Métropole frontalière a été concrétisée par la réalisation du Schéma de Coopération Transfrontalière, adopté le 16 décembre 2019 par le Bureau métropolitain.

2019 a aussi été l'année du lancement de la concertation régionale pour le futur programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 à laquelle la Métropole a participé activement, mettant en place en son sein un Comité de suivi Europe interne afin d'impliquer l'ensemble des directions opérationnelles.

Financements régionaux et nationaux

La Métropole a déposé **39 dossiers de financements** dans le cadre de différents programmes tels que le CPER, la DSIL, le CRET et divers appels à projets régionaux et nationaux. Au total, ce sont près de **22 millions d'€** qui ont été obtenus pour le cofinancement de nombreux projets métropolitains tels que :

- 🔗 Ligne 3 du tramway : 1,7 million d'€ ;
- 🔗 Trame verte du centre-ville de Nice – phase 1 : 1,7 million d'€ ;
- 🔗 Nouveau MIN D'AZUR : 9,75 millions d'€ ;
- 🔗 Aménagement de cœurs de village sur le territoire métropolitain : 2,86 millions d'€.

En 2019, outre le lancement des négociations sur la revoiture du CRET et sur le futur CPER post-2020, la Métropole a aussi porté le travail conduisant à l'accord-cadre avec l'ADEME permettant d'obtenir une enveloppe de 400 000 € pour les trois années à venir.

Rayonnement de la Métropole

La Métropole a également continué son action aux niveaux européen et euro-méditerranéen par des contacts directs avec les directions générales de la Commission européenne et par le biais des grands réseaux auxquels elle participe tels qu'EUROCITIES, le Forum européen pour la sécurité urbaine, l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables. Elle a aussi été candidate au Prix de Capitale européenne du tourisme intelligent, en arrivant parmi les 10 finalistes.

De plus, outre les nombreuses réunions organisées avec les partenaires des projets européens à Nice, la Métropole a co-organisé en 2019 des événements tels que la Fête de l'Europe (dans le cadre du soutien apporté au Mouvement européen des Alpes-Maritimes) ou les ERASMUS Days.

La commande publique

La Métropole a poursuivi en 2019 ses actions initiées depuis plusieurs années pour faire de la commande publique un outil au service du territoire, que ce soit aussi bien par l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches administratives qu'en termes de sécurisation de ses procédures de mise en concurrence. Un nouveau code de la commande publique est entré en vigueur permettant de moderniser la matière et de la rendre plus lisible à la fois pour les acheteurs publics et les entreprises candidates.

Une commande publique sécurisée

Afin de sécuriser les procédures, plusieurs outils ont été mis en place :

- 🔗 **Des notes de sécurisation** ont été établies dans le but de structurer la méthodologie de conduite des procédures et ce afin d'assurer leur parfaite transparence, la sécurité juridique et la confidentialité ;
- 🔗 **Une mission de conseil** et d'accompagnement des services par la direction des contrats publics.

Une commande publique durable

La commande publique est structurée autour de 4 axes principaux :

- 🔗 Soutenir le tissu économique local ;
- 🔗 Favoriser l'insertion des publics en difficulté et leur accès à l'emploi ;
- 🔗 Prendre en compte l'aspect environnemental dans les achats ;
- 🔗 Développer les achats innovants.

En 2019 :

- 🔗 Une convention-innovation avec l'UGAP a été signée pour valoriser les solutions innovantes proposées par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ainsi que les startups du territoire ;
- 🔗 La Métropole a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique et d'une assistance technique de l'Institut de Formation et de Recherche du BTP (IFRBTP) pour la révision de sa charte « chantier vert » ;
- 🔗 La Métropole a été retenue par la Région pour bénéficier d'un accompagnement pour l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés et opérations de travaux.

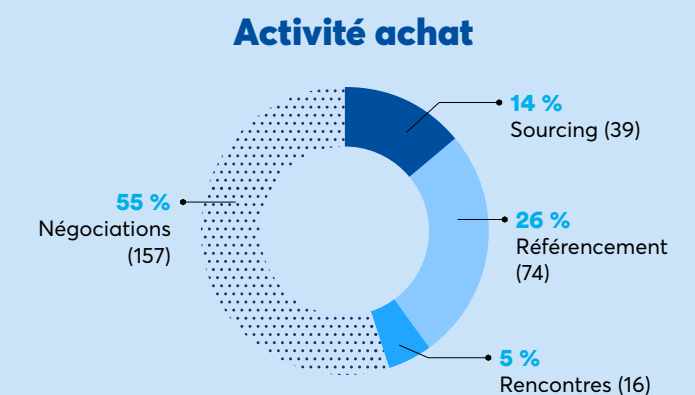
Une commande publique à l'écoute

La réponse à un marché public peut constituer une procédure complexe, notamment pour les PME. **Le Livre Bleu de l'achat public est un mode d'emploi simple qui va aider concrètement ces entreprises dans leurs démarches de réponse à une consultation.** Ce guide est mis à disposition des entreprises et peut être téléchargé sur les sites internet de la Métropole, de la Ville de Nice et de son Centre Communal d'Action Sociale.

Par ailleurs, le numéro vert gratuit « **Accueil marchés publics Nice Côte d'Azur** » est destiné aux entreprises afin de répondre rapidement à leurs questions en matière de commande publique. Il s'agit d'un outil complémentaire au Livre Bleu, pour accompagner en direct les entre-

prises dans leurs démarches administratives. Ce numéro est accessible au 0800 05 06 06, du lundi au samedi, de 8 heures à 20 heures.

🔗 **94 appels reçus sur le numéro vert en 2019.**

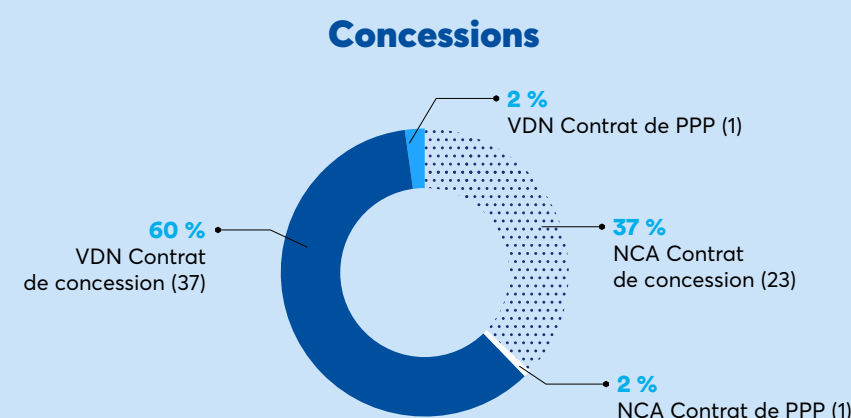
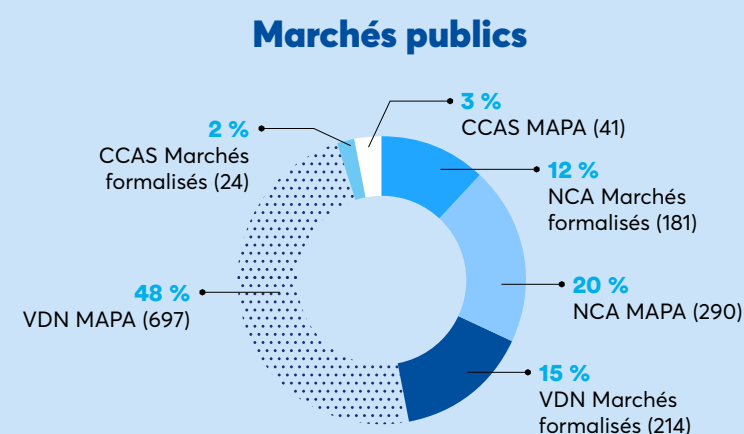


Une commande publique performante et dématérialisée

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les marchés publics de la Métropole sont totalement dématérialisés pour simplifier et améliorer la performance de l'achat et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics. Les candidats doivent transmettre obligatoirement leur offre par voie électronique via le profil acheteur « marchés sécurisés ».

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par :

- 📁 La mise en place de la télétransmission des marchés publics au contrôle de la légalité (STELA) en juin 2019 ;
- 📁 La facturation électronique pour les marchés publics.



UNE MÉTROPOLE QUI AMÉLIORE LA QUALITÉ DE VIE PAR DES INFRASTRUCTURES OPTIMALES

Les pôles de proximité



En application du principe de subsidiarité, la Métropole assure, au travers de sept implantations territoriales, les missions de viabilité, d'entretien de la voirie, de propreté, de gestion des déchets et de gestion du domaine public.

Chaque subdivision couvre une zone géographique définie respectant les limites communales.

L'exploitation et l'entretien du réseau routier

La Métropole est la seule métropole de France gestionnaire de la totalité du réseau routier sur son territoire (hors autoroute A8).

Elle entretient, rénove, et gère un patrimoine routier de 2 457 km, lequel constitue un enjeu majeur en termes de sécurité, de développement local et d'aménagement du territoire. Y figurent notamment la route du col de la Bonette culminant à 2 802 mètres d'altitude (la plus haute d'Europe) et la Promenade des Anglais sur le front de mer à Nice.

Élaboration d'un Schéma Directeur Routier Métropolitain

Au cours de l'année 2019, au-delà de la réalisation de ses missions quotidiennes de gestion et d'entretien du patrimoine routier métropolitain, la Métropole a mené une réflexion consistant à élaborer un **Schéma Directeur Routier Métropolitain** destiné à donner une vision globale du patrimoine, des missions, des moyens, des enjeux et perspectives dans le domaine des routes et de la propreté et à formuler toutes propositions utiles. La mise en œuvre de ce schéma est prévue en 2020.

Mise en place de procédures et rationalisation des interventions

En 2019, la Métropole s'est attachée à rationaliser, structurer et optimiser ses interventions dans une logique de maîtrise budgétaire. Pour cela, elle a notamment mené un travail de hiérarchisation des voies.

Elle a également formalisé des procédures partagées pour renforcer son niveau de performance dans le domaine de la viabilité, de l'entretien et de l'exploitation des routes (en développant par exemple de nouvelles techniques d'entretien des équipements), participer au recensement des ouvrages d'art, mais également pour assurer ses missions de propreté (hors Nice) et de gestion des déchets pour le haut pays, auxquelles les communes sont attachées.

Quelques illustrations de travaux au sein des subdivisions

- Assurer la viabilité d'une action quotidienne à l'échelle du territoire qui revêt une importance particulière pour les subdivisions du haut pays. Dans la Tinée, elle représente près de 20 % du temps de travail dédié à l'ouverture des Cols (Bonette et Lombarde) ainsi que le balisage des routes (repli et pose de matériel), aux opérations de déneigement et de salage sur l'ensemble du territoire ;
- Chaque année, la Métropole définit un **programme d'entretien du réseau primaire** en s'appuyant sur l'expertise technique du service support et sur un diagnostic de l'état du patrimoine routier. Ainsi, la Métropole est intervenue notamment à Vence (avenue Matisse : rénovation des trottoirs), à Carros (extension de parking de La Beilouno), à Gattières (requalification de voie RM2210), à La Gaude (réaménagement de Carrefour RM118 Pintus / Oliviers), au Broc (aménagement quai bus / trottoir RM2209), à Saint-Jeannet (création d'une zone 30), à Saint-Laurent-du-Var (requalification de voie avenue des Pugets), etc ;



Renovation des trottoirs, avenue Matisse à Vence



➤ Réaménagement des ruelles Bonson

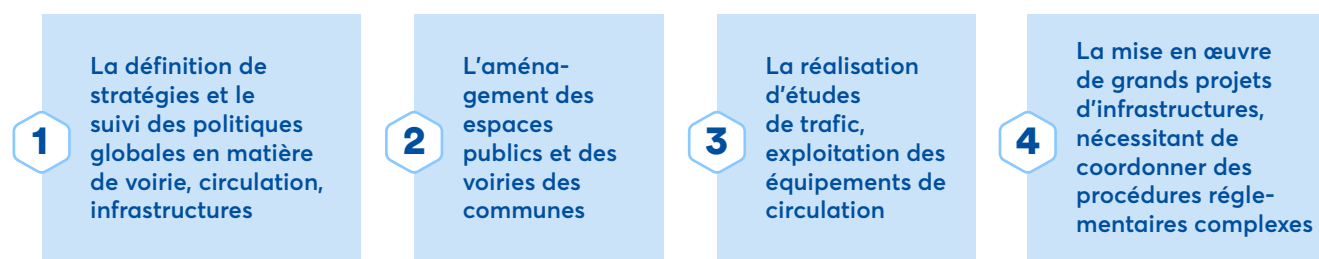
- ⊗ **La mise en œuvre d'aménagements de sécurité** a contribué à une baisse significative du nombre d'accidents sur la RM19 : mise en place de ralentisseurs entre Levens et Saint-André-de-la-Roche, double voie sur la ligne droite des prés, réaménagement du carrefour à Aspremont. Sur la RM6202, les aménagements d'entrée/sortie de voies secondaires associées aux suppressions des tourne-à-gauche et création de giratoires (Roguez et Saint-Martin-du-Var) ont également contribué à la diminution des accidents corporels ;

- ⊗ **Les travaux de requalification de cœur de village et vieux-village**, qui en 2019 ont concerné une majeure partie des communes du moyen et du haut Pays : Tourrette-Levens, Bonson, Saint-Blaise, la Roquette-sur-Var, Aspremont, Levens, Carros, La Gaude, Saint-Jeannet, Marie, Clans ;

- ⊗ L'acquisition de **moyens mécanisés** notamment en **propreté**.

Les travaux d'amélioration de voirie et d'espaces publics

En 2019, la Métropole a poursuivi ses missions alliant à la fois des opérations de proximité et projets d'envergure à l'échelle du territoire en se fixant pour objectif :



Ouvrages d'art et projets structurants

La Métropole s'est mobilisée pour élaborer des **plans d'actions indispensables** à la conduite des sujets complexes qu'elle pilote. À ce titre, ont été établis :

- ⊗ **Un plan d'action et de surveillance des ouvrages d'art du réseau routier métropolitain** basé sur un programme d'inspections et la détermination d'un programme d'interventions hiérarchisées ;
- ⊗ **Un programme pluriannuel de protection des falaises** en vue de protéger les routes des éboulements. Au cours de l'année écoulée, de multiples interventions de sécurisation ont été effectuées, mobilisant des moyens humains et matériels conséquents.

Parallèlement, les **études et procédures** liées aux projets des grandes infrastructures et projets de parkings en ouvrage portés par la Métropole ont été initiés ou poursuivis, notamment :

- ⊗ Projets de parkings Nice : Jeanne d'Arc (RPA), Fodéré, Gorbella, Gambetta ; Cagnes-sur-Mer, place Saint-Pierre, Villefranche-sur-Mer, Gillette, Falicon, La Roquette-sur-Var ;

- ⊗ Grandes infrastructures routières :
 - Mise en sécurité des tunnels (Tunnels Malraux, Liautaud, Cap Estel) ;
 - Présentation du dossier du tunnel Cap Estel à la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers CNESOR ;
 - Lancement des marchés et procédures administratives relatives aux travaux :
 - Mise aux normes des Tunnels Malraux et Liautaud ;
 - Sortie Ouest de la Voie Mathis ;
 - Desserte de la rive droite par la RM6202bis (échangeur de la Baronne et giratoires). L'enquête publique au titre de la déclaration de projet du 1/2 échangeur de La Baronne s'est déroulée du 24 mai au 28 juin 2019.
- ⊗ Chantiers d'envergure :
 - Reconstruction d'un ouvrage de soutènement Corniche Fahnestock à Saint-Laurent-du-Var ;
 - Reconstruction d'un ouvrage de soutènement, route de la Moyenne Corniche, à Cap d'Ail ;
 - Construction du parking De Gaulle à Èze ;
 - Réalisation d'un parking 117 boulevard de la Madeleine à Nice.

La gestion de la circulation

La Métropole a la gestion de l'ensemble des dispositifs permettant d'assurer la **régulation du trafic** à l'échelle de son territoire et participe ainsi à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

- 🔗 Réalisation d'études de déplacements dans une logique d'optimisation de la définition des stratégies métropolitaines, dans le cadre de :
 - La rive droite du Var ;
 - La rive gauche du Var en lien avec l'EPA ;
 - La vallée des Paillons ;
 - Cagnes-sur-Mer – Tramway T4 ;
 - L'accessibilité à Monaco ;
 - La mise en place d'une Zone à Faibles Émissions.
- 🔗 Réalisation des études liées au développement du réseau cyclable métropolitain ;
- 🔗 Les missions relatives à l'exploitation des équipements de circulation et à la signalisation lumineuse tricolore ont consisté à accompagner la mise en service de la ligne 2 du tramway en termes de coordination des carrefours, à optimiser cette coordination sur les carrefours de la ligne 1, mais également à assurer la maintenance des équipements routiers, et à mettre en place des dispositifs de calcul du temps de parcours sur certains axes niçois ;
- 🔗 La structuration de la démarche de création du futur Centre Multimodal de Gestion des Déplacements de la Métropole, dont le principe a été acté en comité technique, dont la première étape a consisté à assurer à compter de décembre 2019, la reprise en régie des missions du Centre de régulation du trafic Malraux ;
- 🔗 La gestion des relations avec les gestionnaires de parcs autos (délégataires ou régie).

Espaces publics et voirie

Le Métropole assure la **conception et l'aménagement des espaces publics** qui contribue à la valorisation du patrimoine communal. Pour ce faire, elle est intervenue dans les domaines suivants :

- 🔗 Études et conception d'aménagement d'espaces publics et de voirie parmi lesquels des grands projets routiers : desserte de la zone d'activité Lingostière, traitement de la traversée de Saint-Martin-du-Var, participation à l'élaboration d'un plan vélo métropolitain ;
- 🔗 Programmation de projets de requalification de l'espace public (pistes cyclables, trame verte en centre-ville de Nice, place Ile de Beauté) ;
- 🔗 Réalisation des aménagements d'espaces publics et voirie parmi lesquels on peut citer :



Trame verte, Nice

- La réalisation de la phase 3 de la Promenade des Anglais, la mise en œuvre de la trame verte, ou encore différents aménagements en cœur de Nice (rue Bonaparte, Cours Saleya, cité du Parc – cours Jacques Chirac, rue Bosio), la sécurisation des espaces publics avec l'avenue Jean Médecin et ses bancs ;



Cours Jacques Chirac, Nice

- La rénovation de la place de Gaulle à Cagnes-sur-Mer ;
- L'aménagement de la rue Mermoz à Saint-Jean-Cap-Ferrat ;
- La rue Curti à Colomars ;
- La place de l'Église à Bonson.

Place de Gaulle, Cagnes-sur-Mer



Rue Mermoz, Saint-Jean-Cap-Ferrat



Place de l'Église, Bonson



Modernisation et maîtrise d'ouvrage

🔗 Mise en place d'outils de gestion patrimoniale, de gestion de projets et de suivi d'activités

La modernisation des outils de gestion s'est poursuivie avec notamment la mise en service, depuis le 27 mai 2019 de **Viazur**, une plateforme web dédiée à la gestion des autorisations de travaux sur le domaine public routier, sur la totalité du territoire de la Métropole. Cet outil permet de gérer les interventions géolocalisées de la demande initiale jusqu'à la réfection définitive des tranchées. Sur la seule Ville de Nice, ce sont 8 500 dossiers qui sont traités par année.



Le service a également poursuivi le développement de l'outil **Novazur**, permettant la gestion de tous nos projets, ainsi que l'adaptation de notre Système d'Information Géographique (SIG).

🔗 Approbation de la nouvelle version du règlement de voirie métropolitain

Ce nouveau document, établi en concertation avec les intervenants sur le domaine public, les Maires et les différents services concernés, permet d'harmoniser la législation et la réglementation en matière de gestion du domaine public routier. C'est un nouvel outil à destination de tous les intervenants extérieurs, ainsi que des services métropolitains gérant les interventions sur le domaine public, avec pour objectif de mieux cadrer ces interventions et de préserver nos patrimoines de chaussées et trottoirs.

Le réseau d'assainissement

La politique métropolitaine, en matière d'assainissement, est principalement orientée vers la préservation des milieux naturels en garantissant un niveau de traitement optimal et zéro rejet non épuré.

La Métropole veille ainsi au respect des normes d'assainissement pour protéger l'environnement.

Environ **480 000** habitants de la Métropole sont raccordés à l'assainissement collectif.

La Métropole dispose de **1 468** kilomètres de réseaux d'eaux usées (dont **135** en réseaux unitaires). Par ailleurs, **53** stations d'épuration assurent leur traitement.

Entretien et réhabilitation des réseaux existants

🏠 Mise en séparatif du réseau d'assainissement à Beaulieu-sur-Mer

Les communes de l'Est du littoral (Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Èze et Cap d'Ail) sont raccordées, via des postes de relevage successifs, sur la station d'épuration de Nice Haliotis.

Sur la commune de Beaulieu-sur-Mer, afin de réduire au maximum les rejets d'eaux usées dans les zones sensibles, il a été procédé à la séparation entre les eaux usées et les eaux pluviales.

La première phase de ces travaux concernant les avenues Dunan, Hellènes et Albert 1^{er} a été conduite d'avril à novembre 2019.

🏠 Réhabilitation du collecteur en rive gauche du Var

La réhabilitation complète du collecteur permettra de répondre au développement de la commune de Gilette et au raccordement futur du secteur du Bec de l'Estéron.

Cette opération, qui a débuté en 2015, permettra de :

- 🏠 Réhabiliter une partie du réseau existant sur la commune de la Roquette-sur-Var ;
- 🏠 Créer un nouveau poste de relevage ;
- 🏠 Doubler le réseau d'assainissement sur la RM6202.

À ce jour, la réhabilitation du collecteur jusqu'à la commune de la Roquette-sur-Var a été réalisée. Elle a permis de renforcer au préalable la capacité hydraulique du collecteur en rive gauche, nécessaire au raccordement du quartier du Bec de l'Estéron et à la suppression de la station d'épuration de Gilette.

Cette dernière étape sera réalisée au premier semestre 2021, avec la traversée du pont Charles Albert, la réhabilitation d'un poste de refoulement en rive droite et la déconstruction de la station d'épuration de Gilette.

Création et modernisation des stations d'épuration

🏠 Construction d'une nouvelle Station d'épuration à Cagnes-sur-Mer

Le Syndicat Mixte de la Station d'Épuration de Cagnes-sur-Mer (SYMISCA), administré par la Métropole, assure la construction, l'exploitation et la maintenance de la nouvelle station de Cagnes-sur-Mer. Cet équipement, certifié BREEAM (référentiel international de haute qualité environnementale) a été mis en eau en 2019.



➤ Station d'épuration Cagnes-sur-Mer



➤ Station d'épuration Haliotis

🏠 Modernisation du nouveau complexe d'épuration Haliotis à Nice

La station d'épuration Haliotis, mise en service en 1988, a une capacité de 650 000 équivalents-habitants et traite les effluents de 17 communes métropolitaines (Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Castagniers, Colomars, Èze, Falcon, La Roquette-sur-Var, La Trinité, Levens, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens, Villefranche-sur-Mer, ainsi que deux communes hors de la Métropole (Cantaron et la Turbie) ainsi que des matières de vidange, graisses et boues provenant d'autres stations d'épuration de la Métropole.

Le vieillissement des installations et les ambitions métropolitaines en faveur de la préservation de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont conduit à lancer une réflexion sur l'évolution du complexe d'épuration, avec pour objectif de créer une usine « durable » de valorisation des eaux résiduaires urbaines, en préservant toujours plus le milieu naturel et en produisant du biogaz, en cohérence avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Ainsi, le complexe envisagé regroupera une station d'épuration avec des filières d'épuration associées à une valorisation des déchets, une production d'énergie et une réutilisation des eaux traitées.

Les diagnostics et études préalables ont été conduits en 2019 dans la perspective d'une mise en concurrence des opérateurs et entreprises début 2021.

Un ambitieux plan pluriannuel d'investissements pour la croissance et l'emploi

La Métropole s'est engagée sur un plan d'investissements de 140 millions d'€ par an au budget principal 2018-2020. Cette politique volontariste a permis notamment de réaliser un programme ambitieux de projets routiers structurants et de proximité, portant sur les aménagements d'espaces publics, la réalisation de refectio de chaussée et d'aménagements de voirie.

Cet engagement s'est également traduit par une délibération du 5 avril 2018 sur le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Croissance et l'Emploi, recensant près d'une centaine d'opérations concernant toutes les communes du territoire métropolitain sur la période 2018-2020.

Il s'agit de favoriser l'attractivité du territoire et la qualité de vie, l'aménagement des villes et des villages de la Métropole, dans un contexte d'innovation, de développement durable et de mobilité, et ainsi dynamiser la croissance, seule créatrice de richesses et d'emplois durables.

Fin 2019, 75 % du programme d'opérations est en cours (travaux terminés, en cours ou études réalisées), 25 % des opérations restantes faisant l'objet d'une procédure en cours.

L'eau

La Régie Eau d'Azur, établissement public à caractère industriel et commercial à autonomie financière, créée en 2013, assure l'exploitation du service public de l'eau potable et une tarification maîtrisée, guidée par la solidarité métropolitaine, sur les communes suivantes :

Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Èze, Villefranche-sur-Mer, Bairols, Belvédère, La Bollène-Vésubie, Clans, Duranus, La Gaude, Gattières (partie en gestion directe), Ilonse, Isola, Lantosque, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Jeannet, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, La Tour-sur-Tinée, Tournefort, La Trinité, Utelle, Valdeblore, Venanson, Nice, la station d'Auron, Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens.

Par délibération en date du 22 mars 2019, la Métropole a étendu la reprise en régie du service de l'eau potable aux communes situées en rive droite du Var au 1^{er} janvier 2020, à savoir Bonson, Cagnes-sur-Mer, Carros, Gattières, Gilette, Le Broc, Saint-Laurent-du-Var et Vence, mettant ainsi fin aux délégations de service public en vigueur.

L'année 2019 a constitué une année de préparation de cette intégration.



↳ Turbine du Roguez

Renouvellement des réseaux d'eau potable

Plusieurs axes prioritaires ont continué à guider la gestion de l'eau en 2019 :

- ⊗ La mise en conformité des installations du haut pays métropolitain ;
- ⊗ La pose des compteurs individuels dans les communes du haut-pays ;
- ⊗ Le renouvellement des ouvrages ;
- ⊗ La sécurisation de la ressource et l'amélioration de la sûreté des installations.

Ce sont ainsi plus de **110 chantiers de renouvellement patrimonial de réseau** qui ont été entrepris en 2019. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de la desserte et de diminuer les fuites.

En février 2019, a été mis en service **la nouvelle usine de traitement d'eau potable de Font de Linier à Levens** qui vient remplacer celle de Polonia. Cette usine permet, au-delà des améliorations de process, de fiabiliser et d'augmenter les capacités de production d'eau potable du moyen pays en rive gauche du Var. Elle constitue un ouvrage essentiel pour l'interconnexion de l'alimentation sécurisée au travers de deux ressources alternatives indépendantes.

L'amélioration de la sûreté des installations reste un des axes majeurs de la politique d'investissement de la Régie. Les efforts ont ainsi été poursuivis en 2019 avec des travaux de sécurisation de réservoirs et de pose de clôtures hautes en matière de protection passive et l'élaboration d'un dispositif unifié et centralisé de contrôle d'accès et de vidéosurveillance en matière de protection active.



↳ Usine Font de Linier, Levens

Défense extérieure contre l'incendie

⊗ Une métropole qui protège les biens et les personnes

Un pouvoir de police administrative spéciale de la **Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)** a été instauré en 2017 qui confère au Président de la Métropole la responsabilité de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre sur le territoire métropolitain (article L. 2213-32 du code général des collectivités territoriales).

Dans ce cadre, la Métropole a assuré la gestion de **6 353 hydrants** (bouches ou poteaux d'incendie), le remplacement de **132 hydrants**, la pose de **55 nouveaux hydrants** en 2019. De plus, de nombreux travaux ont été réalisés pour **renforcer les réseaux d'eau potable** permettant la mise en conformité des hydrants dans le cadre des travaux obligatoires imposés par les Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (P.P.R.I.F.).

L'éclairage public et les réseaux concédés

L'éclairage public et les réseaux concédés constituent des services supports d'une action en faveur de l'environnement notamment au travers des technologies innovantes, de la réduction des consommations d'énergie et de l'utilisation d'équipements préservant la biodiversité.

Les stratégies développées permettent de réduire la consommation d'énergie de **25 %** par rapport à 2012, soit une économie globale de **10 Gwh**.

L'objectif de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) est de réduire la consommation énergétique finale de **20 %** en 2030 par rapport à 2012.

La Métropole a déjà atteint cet objectif début 2019 avec **12 ans d'avance**. Ces mesures sont complétées par une politique de veille technologique qui permet d'identifier de nouvelles technologies fiables susceptibles d'être déployées à grande échelle.

Éclairage public

🔧 Rénovation des ensembles piétonniers de la Promenade de la Plage – Cagnes-sur-Mer

- 🔧 Rénovation du patrimoine d'éclairage public avec la réalisation d'économies d'énergie et la lutte contre la pollution lumineuse.
- 🔧 Remplacement de 163 ensembles d'éclairage public piétonniers corrodés, énergivores, à éclairage indirect et à l'origine de disjonctions récurrentes du réseau, par des ensembles LED.

🔧 Boulevard Général Louis Delfino - Nice

- 🔧 Modernisation de l'éclairage public pour favoriser des économies d'énergie.

🔧 Remplacement des lanternes par des luminaires LED du pont Charles Albert – Gilette

- 🔧 Initialement équipé de 28 lanternes, le pont Charles Albert est désormais pourvu de 7 lanternes LED ambrées de 26,5 W, divisant par 13 la consommation d'énergie.

Réseaux concédés

2019 constitue la première année pleine d'exécution du contrat de concession métropolitain de distribution de l'électricité et de fourniture, signé entre la Métropole et ENEDIS.

Dans ce cadre, ENEDIS a réalisé en 2019, dans le strict respect des objectifs du contrat, **30,5 millions d'€ d'investissement dont 31 opérations au titre des effacements de réseaux, pour un montant d'environ 1,1 million d'€.**

Concernant GRDF, la préparation du nouveau contrat de concession métropolitain a été engagée.

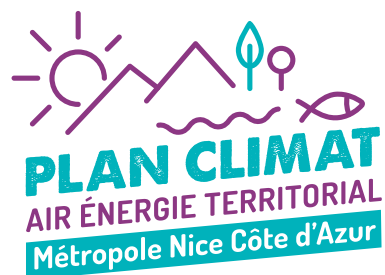
UNE MÉTROPOLE
DURABLE QUI AGIT
POUR AUJOURD'HUI
ET POUR DEMAIN

Les actions environnementales et de développement durable

La Métropole mène depuis de nombreuses années une politique volontariste afin de permettre à notre territoire de devenir exemplaire en matière de développement durable et d'environnement. Respectueuse de son patrimoine naturel, soucieuse de ses ressources énergétiques, investie contre le changement climatique, la Métropole développe son territoire en le protégeant et en le préservant pour offrir un cadre de vie de qualité à tous ses habitants.

La performance énergétique

Approbation du PCAET 2019-2025



Le Plan Climat Air Énergie Territorial définit des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, tout en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant la consommation d'énergie et en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la dépendance énergétique. Le PCAET, approuvé par le Conseil métropolitain

le 25 octobre 2019, vise l'objectif de neutralité carbone à horizon 2030. Il doit permettre, dès 2025, de réduire les émissions de GES du territoire de 22 %.

Un programme de **170 actions** permet de mettre en œuvre ce PCAET structuré autour de **4 domaines clés** : mobilité durable, rénovation énergétique, production d'énergies renouvelables et gestion des déchets.

Il doit permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour :

- ⊗ L'extension des lignes de tramway ;
- ⊗ L'élaboration d'un schéma directeur des énergies du territoire métropolitain ;
- ⊗ La création d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) pour promouvoir les projets de rénovation énergétique des logements en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans la définition de leurs chantiers ;
- ⊗ La mise en place d'une stratégie de ville perméable ;
- ⊗ La réalisation de réseaux « chaleur », notamment.

Création d'un conseil de la métropole pour le climat

Composé de particuliers, scientifiques, associations, entreprises, cette instance de dialogue a pour

but de **partager l'avancement de la stratégie climat air énergie** avec l'ensemble des acteurs du territoire et de faire émerger de nouveaux projets citoyens et ainsi d'en assurer un suivi dynamique.

L'agence de la performance énergétique

Elle met en œuvre la transition énergétique avec notamment :

- ⊗ Le suivi et l'animation des démarches transversales **Plan Climat et Cit'Ergie** de la Métropole, soit l'élaboration de la stratégie de transition et sa déclinaison opérationnelle dans les directions et les services ;
- ⊗ **La réalisation de deux réseaux de chaleur** : « Nice Méridia » qui doit desservir 500 000 m² de bâtiments grâce à des forages géothermiques en faible profondeur dans la nappe du Var et « Grand Arénas » qui dessert 320 000 m² de bâtiments grâce à la récupération d'énergie des eaux traitées par la station d'épuration Haliotis ;
- ⊗ Le développement de **6 autres projets de réseaux thermiques** sur le territoire, utilisant également la géothermie en faible profondeur, la chaleur fatale d'équipements publics ou la thalassothermie,
- ⊗ **Le développement des projets innovants** de pilotage énergétique local ou smartgrids, tels que IRIS, ReUseHeat, Méridia Smart Énergie, etc.

La gestion des eaux pluviales

Le curage du Paillon a permis l'évacuation de plus de **80 000 m³** de matériaux, réduisant ainsi le risque de débordement du cours d'eau dans Nice. Les galets ont été évacués et réutilisés en circuit court d'approvisionnement vers les plages afin de renforcer les défenses du littoral contre la mer.

Cette opération a permis d'affronter la série d'intempéries qui ont marqué l'automne 2019, dont deux alertes rouges.

Les précipitations importantes, près de 800 mm de pluie en 6 semaines, ont généré des dégâts conduisant à des interventions d'urgence sur les berges du Paillon notamment mais aussi sur les vallons (Vaux, Espartes, 13 Dames, Combes, Lingostière, Arboras, Cal de Spagnol, Sainte-Colombe). Plusieurs études ont démarré afin de renforcer la résilience du territoire.

Des travaux importants sont réalisés dans le cadre des **Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)** afin de sécuriser les cours d'eau ou renforcer les capacités hydrauliques. La Métropole a contribué à ces travaux réalisés par le **SMIAGE** en 2019.

La lutte contre le bruit

La Métropole dispose d'un **plan de prévention du bruit dans l'environnement** depuis 2010, renouvelé en 2017 et élargi aux 49 communes de la Métropole en 2019, pour évaluer la pollution sonore.

Elle devient le premier réseau fixe et mobile de capteurs de bruit de France avec 45 unités, dont 6 véhicules laboratoire communicants.

Des expertises et des études acoustiques par l'observatoire du bruit pour les communes de Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var ont été menées notamment sur le chantier du tramway, le pôle multimodal, les enrobés acoustiques.

La Métropole a été **lauréate du Décibel d'or 2019** pour le projet expérimental de murs bas acoustiques.

La gestion des sites naturels Natura 2000



La Métropole est en charge de 7 sites :

- ⊗ **Six sites terrestres** sont concernés : les vallons obscurs de Nice et de Saint-Blaise, Brec d'Utelle, Gorges de la Vesubie et Var-mont Féron - mont Vial, Spéléomantes de Roquebillière, chauves-souris de la Haute-Tinée, Adret de Pra Gazé.
- ⊗ **Un site Natura 2000 en mer**, celui de Cap Ferrat.

Elle intervient pour maîtriser la gestion des sites en concordance avec la fréquentation, suivre les espèces végétales, animer des sessions de scolaires et organiser les comités de pilotage.

Les actions de médiation en faveur de l'environnement



Nice Cool et Verte

Manifestation sur la transition écologique qui s'est déroulée les 15 et 16 juin 2019, à Nice et qui a rassemblé 7 000 visiteurs lors de conférences, et diverses animations.

Concours des Trophées de l'Environnement

Le jury a retenu 28 lauréats dont 8 dans la catégorie Zéro Déchet. Exemple : « Ateliers Objectif Zéro Déchet sur les campus de Saint-Jean-d'Angély et Plaine-du-Var » par l'Université Côte d'Azur.

Ramassages écocitoyens

Les campagnes de nettoyage des espaces publics qui ont rassemblé 2 500 participants (associations, particuliers, entreprises, etc.) ont réalisé, en 2019, 49 ramassages représentant plus de 4,7 tonnes de déchets ramassés, et 93 300 mégots.

Découverte des métiers de la propreté

Le but est d'une part de faire connaître les métiers, les méthodes de travail, les innovations en termes de développement durable, et d'autre part, d'instaurer un respect de ces métiers envers les plus jeunes comme les personnes plus âgées.

Sensibilisation des usagers et du jeune public sur le respect de la propreté

Durant l'année 2019, la Métropole a élaboré un support pédagogique sur le thème de la propreté dans l'optique d'intervenir dans les écoles, distribution de flyers sur les problématiques liées à la propreté des espaces publics.

Sensibilisation spécifique auprès des usagers sur la thématique des mégots durant la période estivale

Une campagne de sensibilisation sur la promenade des Anglais a été menée durant les mois de juillet et août 2019 auprès des usagers sur la problématique des mégots jetés au sol et des dégâts générés sur l'environnement. Ainsi, ce sont 15 320 cendriers de poches et plusieurs Codes de la rue qui ont été distribués.

La maîtrise des déchets et des collectes

Chiffres clés 2019

- Plus de **700 tonnes** d'ordures ménagères collectées par jour ;
- 385 000 tonnes** de déchets traitées par an ;
- Une valorisation matière et organique passée de 21 % en 2008 à **35 %** aujourd'hui ;
- 95 %** des déchets de la Métropole sont transformés en matières premières secondaires ou en énergie ;
- La réduction de la valorisation énergétique, de 75 % en 2007 à **60 %** aujourd'hui ;
- Un taux de production des ordures ménagères passant de 425 kg/an/habitant en 2008 à **343 kg/an/habitant** ;
- Un taux de TEOM en baisse sur 2018 et 2019 fixé à **8,9 %** sur l'assiette de la taxe foncière sur la propriété bâtie.

La Métropole mène une politique exemplaire et ambitieuse en matière de gestion des déchets pour offrir à ses habitants un service de proximité irréprochable.

Dotée d'une régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, elle œuvre à :

- Assurer au quotidien la collecte traditionnelle et sélective par l'intermédiaire de la régie métropolitaine et par des prestataires privés ;
- Réaliser le tri, le traitement et la valorisation des déchets ;
- Gérer et développer les équipements nécessaires à la collecte et la gestion des déchets.

Elle contribue également à des démarches portées dans le cadre d'autres compétences de la Métropole et transversales avec d'autres collectivités ou organismes en matière de développement durable.

La réduction à la source des déchets

Par la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME, permettant notamment :

- La présence de **13 000 composteurs individuels** sur le territoire ;
- Le développement du compostage collectif et pédagogique en pied d'immeuble et dans les écoles (**170 sites**) ;

- La création et la mise à disposition d'**animations scolaires** sur l'ensemble du territoire (+ de **700 classes sensibilisées**) ;
- La réalisation de **campagnes de communication** sur la thématique prévention des déchets (promotion du compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets marins) ;
- La mise en œuvre d'une **opération éco-exemplaire** au sein du Nice Jazz Festival avec la mise à disposition de gobelets consignés.



La volonté de favoriser le geste de tri

- Extension des consignes de tri des emballages ménagers sur l'ensemble des communes de la Métropole le 1^{er} juin 2019 (Lauréate de l'appel à projet CITEO) :



La Métropole a été retenue pour son projet « extension des consignes de tri et optimisation de la collecte pour la période 2019-2022 » en partenariat avec les éco-organismes CITEO-ADELPHÉ.

- Modification de la collecte des emballages à Nice : Depuis le 1^{er} avril 2019, les emballages sont collectés deux fois par semaine, uniquement sur la Ville de Nice, au lieu d'une collecte. Ce jour de collecte des bacs jaunes a été ajouté afin de pouvoir collecter des volumes supplémentaires générés par l'extension des consignes de tri entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019. D'avril à juin 2019, une hausse de 30 % a été enregistrée.



Recyclerie des Moulins

Les projets transversaux (2014-2019)

- Mise en place d'outils d'optimisations du service par GPS sur les camions dédiés à la collecte ;
- Déploiement d'un outil de contrôle d'accès et instauration de nouveaux règlements intérieurs des déchetteries ;
- Création de l'Observatoire de la santé publique autour de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Ariane (UVE) en partenariat avec le CHU de Nice ;



- Veille environnementale par l'Observatoire du Développement Durable (ODD) de Nice Côte d'Azur et des laboratoires extérieurs.

La construction d'une recyclerie

Située sur le quartier de Nice les Moulins, cette recyclerie permettra de promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'inclusion sociale par le déchet. Un nouveau projet de recyclerie est en cours sur le secteur de l'Ariane (lancement des études travaux).

Le pilotage du projet européen « urban waste »

Ce projet réunit les acteurs clés de la gestion des déchets et du tourisme dans le but de développer et de promouvoir des stratégies éco-innovantes de prévention, **une gestion responsable et durable des déchets dans les villes à forte pression touristique**.

La participation au projet « urbact réseau de transfert / tropa verde »

Ce programme a pour objectif de dupliquer les bonnes pratiques entre villes et d'améliorer la gestion urbaine et durable des déchets par l'intermédiaire de plans d'actions. L'objectif de cette mesure consiste à valoriser les usagers ayant une gestion vertueuse de leurs déchets.

Les transports et la mobilité durable

La Métropole a fait de l'amélioration des déplacements une priorité en approuvant, par délibération du 4 décembre 2009, un schéma directeur du réseau de transport urbain à l'horizon de 2030 visant à :

1

Développer significativement l'offre de transport sur le réseau du transport public urbain et sur le réseau ferroviaire pour permettre une réduction sensible de la circulation automobile et des nuisances qu'elle engendre

2

Construire une offre de transport cohérente et complémentaire, articulée autour de futurs pôles multimodaux

3

Favoriser l'émergence de nouveaux parcs de stationnement relais pour faciliter l'accès aux réseaux de transports collectifs, notamment depuis les collines de Nice, ainsi que depuis l'extérieur de la zone urbaine

En 2019, certains des objectifs opérationnels fixés par le schéma ont été atteints comme la desserte en tramway de l'aéroport international de Nice Côte d'Azur et du port de Nice, avec la mise en exploitation des lignes 2 et 3 constituant deux pôles de transport stratégiques pour la Côte d'Azur.

Une offre de transports en commun variée

Régie Ligne d'Azur

La Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, définit les orientations générales et la politique des transports sur le territoire métropolitain, en assurant un tarif avantageux.

Créée en septembre 2013, la **Régie Ligne d'Azur** a pour mission l'exploitation, la commercialisation et le développement de services réguliers de transport urbain, ainsi que les transports en faveur des Personnes à Mobilité Réduite dont les modalités d'exploitation sont définies par le contrat de service public. Ce contrat a été renouvelé le 1^{er} février 2019 pour une durée de 5 ans. En 2019, la Régie a assuré l'exploitation de **165 lignes et services dont 3 lignes de tramway et 82 lignes régulières**.

L'exploitation complète du réseau repose sur **53 rames de tramway, 418 bus** (dont 226 sont propriété de la Métropole affectés à la régie et 192 propriétés des sous-traitants de la régie).

Elle exploite également **8 parcs-relais** Parcazur.



Tramway

La **Ligne 1**, inaugurée en 2007, entre les terminus Henri Sappia et Pont Michel, assure la liaison entre le nord et l'est de Nice en passant par le cœur de ville.

En 2013, la **ligne 1** a été prolongée entre Pont Michel et l'hôpital Pasteur. Elle permet ainsi de desservir le quartier Pasteur, mais aussi le centre hospitalier universitaire (Ligne 1 : 120 000 voyages par jour en moyenne). L'**année 2019** a marqué la livraison complète des lignes 2 et 3 du tramway.

La **ligne 2** a été inaugurée le 30 juin 2018 sur sa portion aérienne CADAM / Magnan puis le 14 décembre 2018 sur sa desserte de

l'aéroport. Elle a ainsi été mise en service le 28 juin 2019 sur le tronçon Magnan / Jean Médecin (ouverture des deux premières stations souterraines), et prolongée au Port Lympia le 14 décembre 2019. Elle permet ainsi de relier l'aéroport Nice Côte d'Azur au port en 26 minutes, grâce à son tunnel long de 3,2 km (Ligne 2 : 90 000 voyages par jour en moyenne).

La **ligne 3**, inaugurée le 13 novembre 2019, relie l'aéroport au stade Allianz Riviera, permettant d'irriguer l'Opération d'Intérêt National Nice Éco-Vallée et d'assurer une connexion directe au centre-ville (Ligne 3 : 6 000 voyages par jour en moyenne).

Bus

Le nouveau réseau exploité depuis septembre 2019 offre près de 22 millions de kilomètres aux habitants métropolitains, soit 21 % de kilomètres commerciaux supplémentaires (dont 1,9 million pour le tramway et 500 000 km pour les bus). Il a enregistré plus de 75 millions de voyages en 2019 soit près de 20 millions de voyages de plus qu'en 2009.



Fin 2019, 6 bus électriques, affectés à la ligne 12, circulent sur la Promenade des Anglais reliant le centre-ville de Nice au centre commercial Cap 3000 de Saint-Laurent-du-Var avec des infrastructures de recharge en terminus. Ce premier déploiement préfigure le processus de décarbonation du matériel roulant affecté au réseau de transport engagé par la Métropole.

Scolabus

Ce service spécifique dédié **aux enfants scolarisés métropolitains** en complément des Lignes urbaines Lignes d'Azur a permis de transporter en 2019 près de **4 000 enfants** vers **52 établissements** notamment sur les communes du moyen et haut pays et les communes Est littoral.

Mobil'azur

Ce service est un **dispositif de transport à la demande dédié aux Personnes à Mobilité Réduite** qui, du fait de leur handicap, ne peuvent pas utiliser les transports en commun Lignes d'Azur, qu'elles soient seules ou accompagnées. Créé en 2009 et couvrant les 49 communes



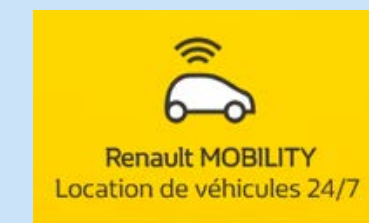
de la Métropole, Mobil'Azur fonctionne sur réservation préalable et prend en charge les utilisateurs d'adresse à adresse. Fort de son succès, il compte **3 850 bénéficiaires** et a réalisé en 2019 77 000 voyages sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La mobilité électrique comme alternative

Auto-partage

En janvier 2019, **Renault Mobility** a pris la suite d'Autobleue avec le déploiement de **57 véhicules ZOÉ 100 % électriques** qui bénéficient de **300 km d'autonomie**, répartis sur les communes de Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer et Villefranche-sur-Mer. Plus de **2 000 utilisateurs** et **10 000 réservations** ont été enregistrés.

La Métropole a repris la gestion du parc de bornes de recharge et son déploiement. En 2019, elle en compte **280** sur l'intégralité du territoire métropolitain.



Cityscoot

Lancé à Nice en février 2018, Cityscoot propose des scooters électriques en *free floating*. **500 scooters** ont été déployés. En 2019, **20 000 inscriptions** ont été enregistrées et plus de **250 000 locations** ont été réalisées.



Subventions de la métropole pour l'achat d'un véhicule électrique

La Métropole a fait le choix de soutenir financièrement ses administrés :

- **200 €** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et scooter. Depuis 2011, ce sont **4 430 dossiers** subventionnés représentant plus de **900 000 €** versés aux administrés.
- **2 000 €** pour l'acquisition d'un véhicule neuf 100 % électrique. Depuis 2017, ce sont **13 dossiers** subventionnés représentant **26 000 €** versés aux administrés.



Déploiement de pistes cyclables et des vélos

Depuis 2019, le système de vélo en libre-service de la Métropole compte **175 stations** avec environ **1 750 vélos** disponibles, pouvant desservir 3 communes de la Métropole : Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer. En 2019, ce sont **16 800 abonnements** et **10 297 472 locations** qui ont été réalisés.



Réseau de pistes cyclables

La Métropole a mis en place un réseau de pistes cyclables de **160 km dont 75 km sur la ville de Nice**. En 2019, 12 km de pistes cyclables supplémentaires ont été réalisés.

Des consignes à vélo sécurisées ont été installées dans les parcs relais. Le premier de 100 places est en service depuis l'été 2019 au parc relais Charles Ehrmann. On compte **4 000 places de stationnement vélos** sur la ville de Nice.

Une connexion facilitée par des pôles d'échanges multimodaux



Pour assurer le fonctionnement optimal du réseau de transports et renforcer l'intermodalité Bus/Tram/Train, des projets de Pôle d'Échanges Multimodaux (PEM) sont développés sur le territoire métropolitain.

En 2019, la Métropole a mené les différentes procédures administratives et les études nécessaires à la réalisation des PEM suivants : Nice Saint-Augustin, Cagnes-sur-Mer, Lingostière.

D'autres PEM sur les communes de Carros, Saint-Jean-net, Vence, Beaulieu-sur-Mer, Plan du Var à Levens, complètent le schéma et permettent de mailler le territoire pour favoriser le report modal vers les transports en commun. Les études seront lancées en 2020 et 2021.

UNE MÉTROPOLE QUI RENFORCE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

05

Le développement économique

L'action de la Métropole en matière économique se structure autour des enjeux de l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation d'une part, et de la création et la redynamisation des sites économiques à travers des dispositifs d'offres foncières et immobilières d'autre part.

5 axes prioritaires illustrent cette action :

- Axe 1 Domaines d'excellence et filières d'avenir**
Structurer, développer et animer les écosystèmes de nos filières stratégiques, en favorisant la collaboration entre les acteurs économiques, de la recherche et de l'enseignement supérieur.
- Axe 2 Emploi, entreprises et innovation**
Soutenir la création d'emplois, l'entrepreneuriat et l'innovation et répondre aux besoins des entreprises en développement sur le territoire.
- Axe 3 Attractivité et rayonnement international**
Accroître l'implantation d'entreprises pérennes et renforcer le rayonnement économique de notre écosystème et de nos entreprises à l'international.
- Axe 4 Leviers structurels et grands projets**
Accompagner les grands projets d'aménagement territorial et de développement urbain afin de renforcer les conditions d'accueil des entreprises et le développement d'activités économiques.
- Axe 5 Partenariats stratégiques et opérationnels**
Renforcer les partenariats et développer de nouvelles actions communes avec les acteurs de l'économie et de l'emploi à l'échelle locale, nationale et internationale.

Accompagnement à l'entrepreneuriat et l'innovation

La Métropole s'est engagée dans une politique active en matière de développement de l'entrepreneuriat et a créé le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), structure d'hébergement et d'accompagnement pour aider les startups et entrepreneurs à concrétiser leurs projets.

Animation

Le CEEI a organisé en 2019 plus de 120 événements afin de favoriser les rencontres professionnelles et permettre aux fondateurs et leurs salariés d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire, de rencontrer des experts ou encore de tisser des liens avec les acteurs de l'écosystème local de l'innovation. Il a accueilli 42 startups.

Parmi les événements phares de 2019 :

- France Digital Tour : rencontre entre une quinzaine de fonds d'investissement et les startups du territoire ;
- Digital InPulse : programme proposé par Huawei qui accompagne les startups françaises en Chine pour les aider à développer leur projet ;
- Fundtruck Sowefund qui sillonne les routes pour dénicher et récompenser les pépites françaises.



Digital InPulse

Dispositifs de soutien

- Labellisation Capitale French Tech : le territoire a obtenu début avril 2019 le renouvellement de son label pour 3 ans afin de mettre en place une stratégie économique d'innovation et d'internationalisation.
- Démonstrateurs Métropole Nice Côte d'Azur : la Métropole a financé l'action de 4 démonstrateurs sur le territoire afin de soutenir des projets innovants d'entreprises locales.
- Fabrique à Entreprendre Nice Côte d'Azur : le CEEI coordonne le dispositif de la Fabrique à Entreprendre (FAE) qui regroupe 19 structures partenaires agissant à toutes les étapes de création d'entreprise.

Repositionnement stratégique

La Métropole travaille sur le repositionnement stratégique du CEEI afin de le rendre plus performant et mieux répondre aux besoins des entreprises et de l'écosystème d'aujourd'hui. Cette réflexion se décline en 3 axes :

- Repenser et réaménager l'espace pour en faire non seulement un lieu de travail mais également un espace de vie et d'échanges (travaux en cours) ;
- Développer une nouvelle offre de services pour compléter la gamme de dispositifs d'accompagnement et accélération existants ;
- Utiliser le CEEI comme le « catalyseur » de l'écosystème entrepreneurial et numérique local, un outil opérationnel pour le développement des filières stratégiques et le déploiement de la smart city, un vecteur d'attractivité facilitant l'atterrissage et l'implantation d'entreprises exogènes innovantes.



CEEI

Création et redynamisation des sites économiques à travers des dispositifs d'offres foncières et immobilières

Développement des Zones d'Activité Économique (ZAE)

Le programme d'intervention pour requalifier et développer les ZAE se poursuit. Le projet phare accompagné en 2019 est celui de la construction du parc d'activités du Roguez (Colomars - Castagniers) avec la société PERIAL Développement : 15 000 m² de locaux destinés à une trentaine d'entreprises PME/PMI industrielles et artisanales, totalisant 150 emplois environ.



Parc d'activités du Roguez

Autres actions :

- Obtention du label régional PARC+ pour la zone industrielle de Carros qui récompense les politiques d'aménagement et de gestion durable mises en œuvre dans les parcs d'activités ;
- Signature d'un Partenariat avec le Cluster EA Éco-entreprises afin d'accompagner et développer l'activité des éco-entreprises sur le territoire et faciliter le déploiement d'une démarche d'écologie industrielle territoriale sur les ZAE de la Métropole ;
- Partenariat avec l'État, la Région, le Département et la commune de Carros pour le transfert de l'installation classée PRIMAGAZ afin de limiter l'impact du plan de prévention des risques technologiques, etc.



MIPIIM à Cannes

🏠 Prospection immobilière et suivi de l'offre tertiaire

La Métropole est présente sur les grands salons de l'immobilier d'entreprises pour promouvoir les projets du territoire auprès des investisseurs, promoteurs et utilisateurs finaux, et notamment ceux de l'Éco-Vallée : Salon international des professionnels de l'immobilier, Salon de l'Immobilier d'Entreprises.

🏠 Prospection et implantation d'entreprises exogènes

Pour l'année 2019, le partenariat avec Team Côte d'Azur a facilité 30 décisions d'implantations d'entreprises sur la Métropole représentant 533 emplois.

🏠 Développement de l'urbanisme commercial

La Métropole poursuit ses actions en matière de développement et d'urbanisme commercial. Elle assure des missions d'organisation et de régulation, par le biais notamment des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) et accompagne les grands projets d'aménagement et/ou de requalifications commerciales, notamment au sein de la Plaine du Var.

🏠 La logistique urbaine

La Métropole a lancé un diagnostic des flux logistiques et a réalisé une étude sur la mise en place d'un plan de déplacement des marchandises et de logistique du dernier kilomètre. L'enjeu est d'aboutir à une nouvelle organisation logistique cohérente permettant une meilleure maîtrise de l'acheminement des marchandises, une amélioration de la productivité, du dynamisme économique et du cadre de vie des citoyens.

🏠 Soutien à l'export

En 2019, la Métropole a soutenu et accompagné le développement international de 20 startups, à travers notamment 3 salons d'envergure internationale : le Consumer Electronic Show de Las Vegas, Vivatechnology à Paris et le Web Summit à Lisbonne.

🏠 Territoire d'industrie

L'année 2019 a été marquée par la signature du protocole d'engagement Territoire d'Industrie pour la zone industrielle de Carros-Le Broc en partenariat avec l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Banque Publique d'Investissement, la Banque des Territoires, Pôle Emploi et Business France. Plusieurs actions sont déjà dans une phase de mise en œuvre : la préfiguration d'un Pôle entrepreneurial sur la zone industrielle de Carros dans le cadre d'une des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) ; un parcours d'accompagnement sur l'industrie 4.0 avec la Région Sud, l'aménagement de la fibre sur Carros et Le Broc.

La Maison de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Région Sud

La **Maison de la Métropole** est un levier économique, un atout de promotion pour le territoire métropolitain et pour les acteurs économiques. Les 49 communes de la Métropole y sont présentées.

Véritable levier économique, c'est aussi une opportunité d'investissement et de croissance. L'activité générée en ce lieu est propice à mieux faire connaître le territoire métropolitain et à attirer des industriels, des investisseurs et promoteurs immobiliers, en leur présentant les projets et les opportunités d'investissements du territoire.

Lieu d'émulation et d'échanges, la Maison de la Métropole a organisé en 2019 :

🏠 **Les Matinales économiques** qui se déroulent mensuellement, essentiellement à Paris (elles sont néanmoins parfois délocalisées sur le territoire national). Ces matinales accueillent de grands patrons, des leaders d'opinions, chefs d'entreprise, experts et investisseurs qui débattent, face à une cinquantaine d'invités choisis, des sujets utiles au développement économique de la Métropole. Elles sont également suivies par les médias (France Soir, Nice Matin, La Tribune, 20 Minutes, BFM Business, etc.).

🏠 **Les rendez-vous de l'innovation** qui se déroulent trimestriellement et sont dédiés aux startups du territoire métropolitain. Ils permettent aux entrepreneurs de présenter leur activité au format Pecha kucha (nom d'origine japonaise évoquant une modalité de présentation d'un exposé oral s'appuyant sur la diffusion de 20 diapositives commentées en 20 secondes chacune) à une cinquantaine d'acteurs en phase avec les startups présentes (investisseurs et clients).

🏠 **Les afterwork** : il est proposé aux acteurs économiques métropolitains de pouvoir convier trimestriellement des clients et/ou prospects afin de leur présenter leur innovation.

Les élus métropolitains participent régulièrement aux événements, selon le thème abordé, pour présenter l'action publique concernée qui est engagée sur notre territoire.

La Maison de la Métropole met également à disposition ses locaux pour l'organisation de rendez-vous des acteurs publics et privés.



Matinale économique

L'insertion professionnelle et l'emploi

La Métropole s'emploie à proposer un parcours d'insertion professionnelle afin d'accompagner les personnes très éloignées de l'emploi vers un emploi stable et durable, et intervient en complément des actions existantes dans le droit commun.

Elle travaille en partenariat avec les entreprises de notre territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion mais également dans le cadre de la relation entreprise, afin de mieux cerner leurs besoins en recrutement, et en ajustant l'offre et la demande d'emploi.

En 2019, la Métropole a continué ses actions en matière d'insertion professionnelle et d'emploi.

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE a été créé en 1999 pour faire face à un contexte sensible lié à la dégradation de la situation économique et sociale contre laquelle les moyens et dispositifs existants ne permettaient pas de lutter, et pour faciliter le retour et l'accès à l'emploi, en particulier pour les populations les plus en retrait.

La Métropole a poursuivi la mise en œuvre du protocole du Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi pour la période 2015-2019.

En 2019, elle a accompagné 1 370 personnes. 240 personnes ont trouvé un emploi stable et durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

En 2019, les financements du dispositif du PLIE ont été répartis de la manière suivante :

- ⊗ 50 % financés par le Fonds Social Européen (FSE)
- ⊗ 32 % financés par la Métropole
- ⊗ 16 % financés par le Département
- ⊗ 2 % financés par la Région

Soit un total de 1 061 995,65 €.

L'insertion professionnelle au cœur des marchés publics

La Métropole œuvre pour que les entreprises retenues dans le cadre des marchés publics ou privés réservent une part du temps total de travail nécessaire à une action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

En 2019, la Métropole a œuvré pour la poursuite de la promotion des clauses sociales dans les marchés publics et privés via la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion (CACI) sur les grands projets, tels que le tramway, les projets de rénovation urbaine.

Elle a aussi consolidé la mise en œuvre des clauses d'insertion dans des projets exclusivement privés : le complexe Iconic à Nice qui comprendra des commerces, des restaurants, des bureaux, un hôtel et une salle de spectacle ; la rénovation et l'extension du centre commercial Cap 3000 à Saint-Laurent-du-Var ; les opérations avec les bailleurs sociaux (Logis Familial, Maison Familiale de Provence, 3F Résidences, Côte d'Azur Habitat, CDC Habitat, LOGIREM).

Les opérations avec les bailleurs ont amené des opportunités de travail pour les publics en insertion sur des métiers dans les domaines de la comptabilité, la construction, l'installation d'équipements sanitaires et thermiques, la maçonnerie, le management, l'inspection en propreté de locaux, la préparation du gros œuvre et des travaux publics, etc.

- ⊗ 771 habitants de la Métropole ont travaillé dans le cadre des clauses d'insertion professionnelle ;
- ⊗ 401 235 heures ont été réalisées, soit 2 674 mois de travail, à travers 1 280 contrats ;
- ⊗ 52 maîtres d'ouvrages, dont 24 opérateurs privés, sont impliqués dans 208 projets.

Promotion des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi

De nombreuses actions ont été menées en collaboration avec des partenaires publics et privés pour soutenir l'insertion et l'emploi :

- ⊗ Animation d'ateliers techniques de recherche d'emploi au sein des bibliothèques de la Ville de Nice ;
- ⊗ Réalisation d'une course solidaire « course sans faim » en partenariat avec la direction des sports de la Ville de Nice, la régie Eau d'Azur, la Protection Civile, etc. ;
- ⊗ Académie du numérique en partenariat avec l'Université Nice Côte d'Azur ;
- ⊗ Le collectif de participants, instance représentative et participative des participants du PLIE. L'animation du collectif du PLIE de la Métropole, qui se tient une fois par mois, permet aux participants de prendre un rôle de partenaire de premier plan dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion. Cela favorise ainsi la création de véritables espaces de paroles et d'initiatives tout en impulsant la co-construction d'actions ;
- ⊗ La mise en place des Cité Lab sur l'ensemble des Quartiers Politique de la Ville par « Initiative Nice Côte d'Azur », avec un co-financement de la banque publique d'investissement et des fonds européens via le FEDER. Il s'agit d'une action de proximité en faveur de l'amorçage de projets afin de favoriser la création d'entreprise et donc la dynamique économique au sein des quartiers prioritaires, via :
 - Une intervention de sensibilisation à l'entrepreneuriat en allant au-devant des habitants ;
 - L'animation d'ateliers sur la création d'entreprise pour détecter d'éventuels projets ;
 - Des entretiens individuels d'amorçage pour passer de l'idée au projet.

Centre de Formation d'Apprentis (CFA)



Autre atout en matière de politique d'insertion sociale et professionnelle, le CFA de la Métropole, qui compte 90 agents, a permis de former, en 2019, 880 jeunes en apprentissage et 120 adultes en formation continue.

La Métropole est devenue, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'organisme gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentis. C'est pour le territoire un outil d'attractivité en matière d'emploi et d'insertion car l'apprentissage constitue une des réponses les plus efficaces de lutte contre le chômage des jeunes. Plus de 85 % des apprentis du CFA réussissent leur insertion professionnelle à l'issue de leur formation (moyenne nationale : autour de 60 %).

Le CFA assure à la fois des formations dans le cadre de l'apprentissage mais également dans le cadre de la formation continue, portant sur 10 métiers (dans les domaines de l'alimentaire, des soins et des services à la personne, socle de compétences de base en industrie), du CAP au BTS, en passant par la Mention Complémentaire, le Bac Pro, le Titre Professionnel.

En 2019, le CFA a obtenu de nombreuses médailles aux niveaux départemental et régional au 34^e Concours « Un des meilleurs apprentis de France », et notamment pour un apprenti de 18 ans, qui a obtenu son CAP Boulanger en juin 2019, et a été médaillé d'or au concours du Meilleur Apprenti de France en Boulangerie, et une médaille d'or à la sélection nationale en boulangerie.

De nombreuses actions ont été menées en 2019 afin de pouvoir financer un voyage à l'association « Toutes à l'école », avec le soutien de la Métropole, du Ministère des Affaires Étrangères, des entreprises de la Coiffure et de l'Association VIA CFA. L'objectif était d'amener du matériel de coiffure aux jeunes cambodgiennes en formation, et de les former aux techniques européennes.

L'Office de Tourisme Métropolitain (OTM)

L'année 2019 a été marquée par la transformation de l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice en Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur. En application de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe, le Conseil métropolitain a approuvé la transformation de l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice (OTCN) en Office de Tourisme Métropolitain (OTM) à partir du 1^{er} janvier 2019. Sa zone géographique d'intervention concerne l'ensemble des 49 communes de la Métropole. Ses bureaux d'information touristique sont au nombre de 29.

Les objectifs principaux de la nouvelle politique touristique métropolitaine sont de :

- 1 Rendre visible l'offre métropolitaine du tourisme, l'organiser, la promouvoir et la commercialiser
- 2 Améliorer la qualité de cette offre, la professionnaliser, et optimiser la recette touristique du territoire
- 3 Préparer la transition écoresponsable et veiller à la formation, la création et la pérennité de l'emploi local
- 4 Porter le rayonnement du territoire dans le monde, en concertation avec la gouvernance, les acteurs du tourisme et de l'économie traditionnelle en collaboration avec l'agence d'attractivité de la Métropole notamment

Les grands chantiers de l'année 2019

Formation du personnel, connaissance du territoire métropolitain

- Dès sa mise en place, l'OTM a organisé des éducteurs destinés aux personnels d'accueil, de promotion et de la presse afin de parfaire leur connaissance du territoire de la Métropole. Ainsi, 110 personnes se sont rendues dans les communes du littoral, moyen-pays et haut-pays. Des séminaires de travail et des journées de cohésion ont été organisées.
- En fin d'année 2019, les éducteurs ont évolué vers une formule davantage orientée sur les nouveautés des destinations.

Harmonisation des pratiques d'accueil

L'intégration des 29 bureaux d'information a nécessité la mise en place de pratiques d'accueil communes et organisées :

- Utilisation de l'intranet ;
- Mise en place et utilisation d'un tableau de bord « statistiques » portant sur la fréquentation touristique de l'ensemble des bureaux d'information ;
- Harmonisation dans l'accompagnement des propriétaires de meublés, etc.

EXPLORE
NICE
CÔTE
D'AZUR

Marque territoriale « Tourisme » de la Métropole « Explore Nice Côte d'Azur »

- Déploiement de la marque sur le dispositif web et l'ensemble des supports de communication ;
- Harmonisation des réseaux sociaux ;
- Réalisation d'une charte de communication.



Site web OTM

Adaptation des sites internet de Nice au territoire métropolitain

- Intégration de nouveaux partenaires dans la plateforme de réservation ;
- Lancement du projet « nouvel écosystème digital de l'Office de Tourisme Métropolitain » ;
- Déploiement des hashtags « #ExploreNiceCotedAzur » pour le tourisme de loisirs et « #Meetinnicecotedazur » pour le tourisme d'affaires ;
- Développement d'un social wall métropolitain.

20 000 exemplaires en anglais, 5 000 exemplaires en italien, version numérique en chinois), le plan d'actions 2020 de l'OTM (version numérique), le Guide du propriétaire de Meublés de tourisme adapté à chaque commune de la Métropole ;

- Réalisation d'un film Nice Côte d'Azur sur le thème du Tour de France Cycliste.

La communication

- Les actions de communication de l'Office de Tourisme Métropolitain sont menées auprès du grand public mais également auprès de partenaires professionnels locaux niçois et métropolitains (hôteliers, restaurateurs, agents de voyages, plagistes, taxis, prestataires d'activités, agences événementielles, commerces) mais aussi auprès de professionnels extérieurs spécialisés en tourisme de loisirs et en tourisme d'affaires (tour-opérateurs, agents de voyages, compagnies aériennes, organisateurs de congrès, prescripteurs potentiels de la destination Nice Côte d'Azur, etc.).

Parmi ces actions de communication

- Envois de newsletters « grand public » (38 000 abonnés, 5 langues), aux professionnels « tourisme de loisirs » (15 000 destinataires), et aux professionnels « tourisme d'affaires » (8 000 destinataires) ;
- Parution du blog 2 fois par semaine avec 2 120 abonnés ;
- Édition et mise à disposition digitale de nombreuses brochures touristiques, parmi lesquelles : le Guide touristique Métropolitain (20 000 exemplaires en français,



Newsletter OTM



La promotion du territoire / marketing / bureau des congrès / presse

- ☞ **Participation à des événements professionnels** à Nice, sur le territoire métropolitain, en France et à l'international : 58 déplacements promotionnels dédiés au tourisme de loisirs, d'affaires et presse en France et à l'international ont été effectués.
- ☞ **Des tour-opérateurs, agents de voyages, journalistes et influenceurs** visitent et séjournent à Nice et sur les communes de la Métropole pour mieux appréhender la richesse de notre territoire, la commercialiser ou la plébisciter dans leurs publications : 1 010 personnes ont ainsi été accueillies à Nice et dans les communes de la Métropole.
- ☞ **Organisation d'événements** destinés aux partenaires locaux et à l'animation des labels, etc. :
 - Premières rencontres professionnelles de l'OTM, le jeudi 17 octobre au stade Allianz Riviera ;
 - Mise en avant d'une offre métropolitaine « Famille Plus » ;
 - Extension de l'offre métropolitaine au sein du French Riviera Pass ;
 - Nomination d'un référent « Famille Plus » dans les communes labellisées ;
 - Extension du label Cuisine Niçoise à des établissements métropolitains. L'OTM est membre du Comité Technique et Scientifique pour l'inscription de la Cuisine Niçoise au Patrimoine culturel immatériel à l'Unesco. Projet qui englobe la cuisine du pays niçois, de la mer à la montagne. 1^{re} étape franchie en novembre 2019 par l'inscription de la cuisine niçoise au Patrimoine culturel immatériel national délivrée par le Ministère de la Culture.

Les produits touristiques

L'Office de tourisme métropolitain a une activité de **vente de produits touristiques** :



- ☞ Mise en place de la vente du French Riviera Pass dans ses 11 bureaux d'information du littoral et du moyen-pays et du Pass Pure Montagne dans ses 5 bureaux d'information de la Vesubie ;
- ☞ Billetterie pour Nice Le Grand Tour ;
- ☞ Boutique de produits touristiques ;
- ☞ Espaces publicitaires ;
- ☞ Participation des partenaires aux actions marketing, etc.

Classement et certification

- ☞ Renouvellement de la **certification Afnor NF Service** « Office de Tourisme » le 5 avril 2019 et de la marque « Qualité Tourisme » pour l'OTM et l'ensemble de ses bureaux d'information touristique ;
- ☞ Obtention du **classement de l'OTM en catégorie 1**, le 12 juin 2019 ;
- ☞ **Nomination d'un référent « Qualité » et d'un référent « Meublés »** dans chaque bureau d'information ;
- ☞ Demande **d'agrément de l'OTM** pour le classement des **meublés de tourisme**.

La transition numérique

☞ **La transition numérique se caractérise par 5 axes de travail qui sont :**

- Axe 1** La transformation numérique au service du citoyen ;
- Axe 2** La sécurité numérique de l'infrastructure et des données ;
- Axe 3** Le bien-être numérique pour les utilisateurs ;
- Axe 4** L'innovation ;
- Axe 5** L'information géographique.

Transformation numérique

La Métropole développe des **projets structurants de dématérialisation au bénéfice direct des usagers des services publics pour leurs démarches administratives** (prise de rendez-vous en ligne, gestion numérique des files d'attente, dématérialisation des inscriptions aux différentes activités proposées).

Plusieurs applications à destination des citoyens ont été mises en œuvre afin d'accéder en mobilité aux différents services comme Allo Mairie, accompagnement à la visite du Musée Matisse, carte jeune 15-25 ans.



Un **simulateur fiscal** accessible par internet permet également aux habitants de Nice d'estimer l'évolution de leurs taxes foncières et d'ordures ménagères et un portail d'informations à destination des aidants.

Par ailleurs, la Métropole améliore ses **process internes** en accélérant la dématérialisation, notamment des chaînes comptables et des marchés publics.

Enfin, la Métropole s'inscrit dans la démarche de projets européens H2020 IRIS (incluant la gestion d'une plateforme de partage des données territoriales et d'offre de services à l'échelle européenne) et INTERREG Marittimo Smart Destination (incluant le développement d'une infrastructure numérique permettant le partage des données touristiques) tournés vers les villes durables et le tourisme.

Sécurité numérique

La sécurisation de l'infrastructure et des données sont des axes essentiels pour assurer une **transition numérique**. En 2019, elle a sécurisé la plateforme de stockage des données. Les dispositifs de stockage vidéo et la virtualisation des serveurs d'enregistrement ont évolué. De même, les dispositifs de vidéoprotection ont été généralisés aux lignes 2 et 3 du tramway.

Bien-être numérique

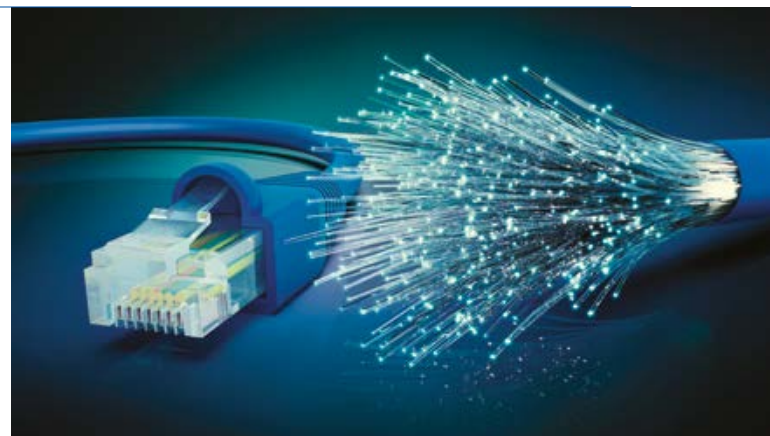
Le bien-être des agents est un élément clé pour un travail efficace et efficient. En 2019 :

- ☞ **250 postes de télétravail** ont été installés afin de permettre aux agents de travailler de chez eux ;
- ☞ **9 734 000 spams bloqués pour 9 844 boîtes** aux lettres gérées.

Développement numérique / innovation

Le développement numérique est assuré selon 5 programmes d'action :

- Renforcement des partenariats avec les entreprises et les territoires pour le développement et l'innovation numérique ;
- Le déploiement du très haut débit pour les entreprises, les citoyens et les bâtiments publics. La Métropole accompagne quotidiennement les opérateurs impliqués dans le déploiement de réseaux de fibres optiques sur la Ville de Nice (réseau déployé à 90 % sur des fonds propres par les opérateurs privés), mais également sur 27 communes du littoral et moyen-pays (réseau déployé à 33 % par Orange et SFR sur des fonds propres), ainsi que sur 21 communes du haut-pays (réseau d'initiative publique en cours de déploiement par le Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM)). La Métropole est fortement engagée sur le terrain pour faciliter l'installation des réseaux et raccorder au plus vite les habitants ;



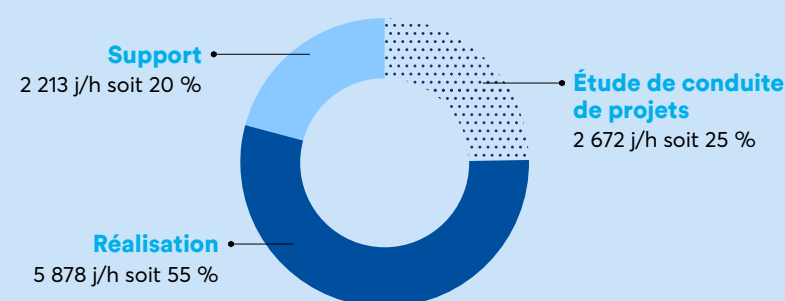
- L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre d'un réseau métropolitain de capteurs (internet des objets) ;
- La construction d'entrepôts, entrepôts de données publiques et temps réel afin de centraliser, normaliser et analyser l'ensemble des informations de la smart city ;
- La mise en place d'expérimentations et l'animation de l'écosystème d'acteurs publics et privés autour de nouveaux services et usages.

L'information géographique au service du public et des agents

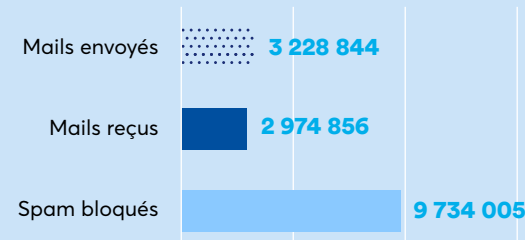
L'information géographique, qui permet une vision territoriale des informations, continue de se développer au travers de trois axes : Acquisition, Innovation et Facilitation.

Quelques chiffres clés :

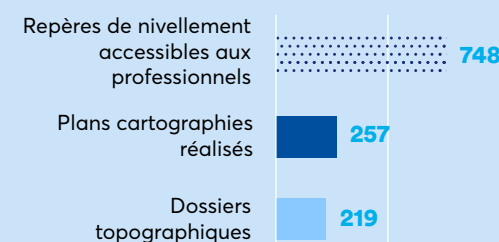
Domaine applicatif



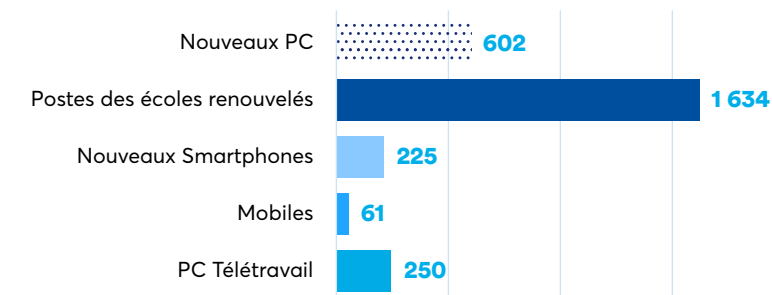
Messagerie : 9 844 boîtes gérées



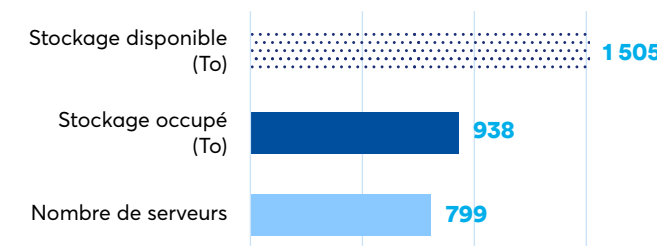
Information Géographique



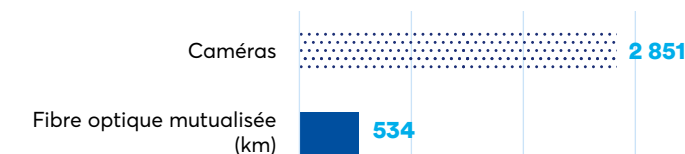
Ingénierie technique



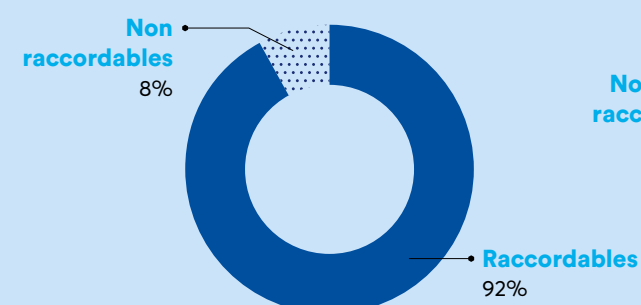
Stockage



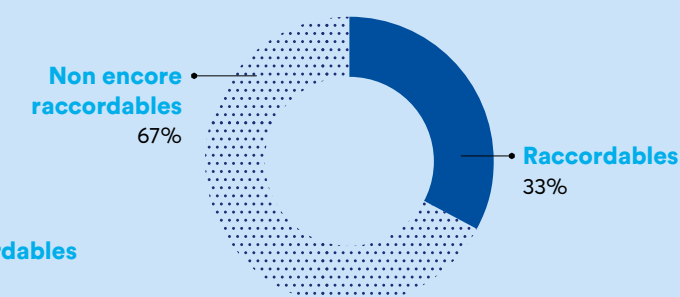
Infrastructures techniques



Foyers raccordables à la Fibre



Foyers raccordables à la Fibre Zone moyennement dense



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La Métropole a fait de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation des domaines stratégiques d'attractivité de territoire. Elle conçoit et conduit une politique partenariale, créative et prospective dans ces domaines autour de différentes actions :

Initier et promouvoir les partenariats de recherche et d'innovation avec les entreprises du territoire



Référencement des startups au catalogue UGAP

Une convention innovation a été signée ayant pour objectif de promouvoir l'accès des entreprises locales aux marchés publics. Le dispositif permet aux entreprises innovantes locales, et notamment aux startups, d'être mises en relation avec l'UGAP, par des Appels à Manifestation d'Intérêt et de l'accompagnement, afin d'être référencées auprès des acheteurs publics. Bilan de la première année de ce partenariat : 13 entreprises azuréennes ont été référencées au catalogue de l'UGAP en 2019, leur donnant l'opportunité de devenir visibles et accessibles à la commande publique et d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Une stratégie de formation en lien avec les entreprises

Un comité stratégique des formations a été mis en place ayant pour objectif d'optimiser l'offre de formations, initiales et continues, ainsi que sa diffusion auprès des entreprises du territoire afin d'augmenter l'attractivité territoriale de la Métropole. Méthodologie : constitution de 5 groupes de travail composés des acteurs du monde académique, des entreprises, de la formation et de l'emploi avec 5 axes de réflexion :

- ✎ Établir une carte exhaustive des formations existantes ;
- ✎ Recenser les besoins émanant des entreprises ;
- ✎ Mettre en place une cellule de veille prospective permettant d'identifier les métiers du futur, notamment en intelligence artificielle, indispensables au développement du territoire ;
- ✎ Proposer un plan de formations modulables et adaptées aux besoins de l'ensemble des acteurs, et mettre en place des passerelles pour les étudiants entre l'Université et le Campus apprentissage ;
- ✎ Créer une plateforme interactive territoriale à destination des entreprises et des étudiants.

Le rapprochement universités et entreprises : la recherche au service de l'innovation

Soutien financier à l'association Recherche et Avenir

Cette association, reconnue d'intérêt général, a été créée il y a plus de 10 ans. Elle est soutenue par de nombreuses institutions telles que l'Université Côte d'Azur, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CNRS, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, etc. Elle noue des liens de partenariats avec les cercles universitaires, les milieux de la recherche scientifique ainsi que le monde entrepreneurial.

Sa vocation est la diffusion et la promotion des informations scientifiques et des travaux de recherche. Elle

facilite également l'emploi des jeunes chercheurs en accompagnant ceux-ci dans leur recherche.

Son principal dispositif « Rapprochement Universités Entreprises » (RUE) est soutenu par la Métropole pour favoriser l'émergence de projets innovants au sein des entreprises, en collaboration avec des laboratoires de recherche et permettre l'emploi des diplômés universitaires au sein du territoire. Il s'agit de dynamiser l'économie locale et la compétitivité des entreprises en valorisant la recherche universitaire.

Accompagner la construction de projets structurants, en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Construction du nouveau bâtiment de L'Institut Méditerranéen des Risques et du Développement Durable (IMREDD)

L'IMREDD a pour mission, en relation avec le monde économique, d'impulser des actions de recherche partenariale/transfert, de créer des formations initiales et continues et de favoriser l'expertise et l'innovation dans les entreprises au service du développement économique et de la création d'emplois sur le territoire. La Métropole subventionne ce projet, d'une surface de plancher de près de 5 000 m². Ce Bâtiment a été livré en fin d'année 2019.



Construction du campus sud des métiers



La Métropole et la Ville de Nice subventionnent ce projet de 24 000 m² au cœur de l'Éco-vallée, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur et dédié à la formation par alternance. Ce nouveau campus comprend des logements et accueillera à terme 2 500 alternants par an, du CAP au diplôme d'ingénieur. La première pierre a été posée en septembre 2019.

Préparation du CPER 2021-2027

La Métropole a préparé avec ses partenaires (Université Côte d'Azur, CROUS) le CPER 2021-2027 pour identifier les projets à sélectionner, avec une priorité donnée aux projets mixtes combinant construction ou amélioration de campus et logements étudiants. Les projets de Campus Santé à Saint-Jean d'Angély et de reconfiguration de locaux à Valrose, comprenant un programme de logements étudiants, sont particulièrement stratégiques.

Réflexion sur le logement étudiant

État des lieux du logement étudiant sur le territoire : Cette démarche a été menée en partenariat avec l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) à la suite de l'AMI lancé par le réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement supérieur et la recherche, en vue de produire un état des lieux complet du logement étudiant pour orienter les politiques en matière d'habitat.

Réflexion sur des formes alternatives et innovantes de logement étudiant :

- ✎ Création d'un modèle incitatif mixte meublé touristique/logement étudiant ;
- ✎ Développement du logement intergénérationnel.



Le développement du moyen-pays et de la montagne

La Métropole a fait de l'attractivité et du développement économique du territoire montagnard une priorité et continue de poursuivre les actions d'accompagnement et de développement de l'espace rural. Cette stratégie, qui vise également à renforcer les liens existants avec les communes du moyen-pays et montagne repose sur les axes suivants :

- Axe 1** Renforcer l'attractivité du moyen et du haut-pays métropolitain, par la mise en œuvre de projets de développement touristiques, sportifs et culturels ;
- Axe 2** Agir pour développer l'économie dans ces territoires ;
- Axe 3** Encourager l'agriculture périurbaine, notamment grâce à la politique agricole métropolitaine et l'ingénierie technique apportée aux projets communaux ;
- Axe 4** Accompagner l'aménagement et la promotion des stations de ski Nice Côte d'Azur ;
- Axe 5** Construire et mettre en œuvre des stratégies de développement renforcées par la coopération transfrontalière avec l'Italie ;
- Axe 6** Soutenir les circuits courts et les agriculteurs de notre territoire grâce notamment au Goût de Nice.

Poursuite des objectifs en matière de politique agricole

- 🏠 **Développement des partenariats** avec les structures en charge de l'installation de nouveaux agriculteurs et soutien aux filières emblématiques du territoire que sont le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, l'association Agribio 06 pour la filière apicole, l'Association Foncière Agricole (AFA) de la Châtaigneraie de la Tinée/Vésubie et le Syndicat fromager ;
- 🏠 **Pérennisation et reconquête des espaces agricoles** : en 2019, le travail d'analyse des friches des 10 secteurs d'intérêt agricole de la Plaine du Var a été finalisé, tout comme la création de la Zone Agricole Protégée (ZAP) de Saint-Jeannet. Pour ce qui est de l'aide aux communes dans le cadre de la politique agricole métropolitaine, la commune de Saint-Martin-du-Var a été accompagnée financièrement pour l'acquisition d'un terrain de 3 940 m² permettant une nouvelle installation ;
- 🏠 **Développement de produits de qualité**, accessibles en circuits courts, avec en juillet 2019, l'ouverture d'un deuxième point de vente du Goût de Nice dans le centre commercial NICETOILE ;
- 🏠 **Préservation des savoir-faire traditionnels** : grâce à la convention d'objectifs avec l'AFA de la Châtaigneraie de la Tinée/Vésubie, une parcelle communale de châtaigniers a été remise en valeur sur la commune d'Utelle et mise à disposition d'un exploitant agricole perpétuant ainsi les gestes liés à cette culture et à la transformation des châtaignes en crème. L'AFA fait d'ailleurs la promotion de cette culture de montagne lors de journées d'animation et de découverte au Goût de Nice.



Consolidation de l'offre de qualité des sports de montagne

Au-delà de son soutien au Syndicat mixte des stations du Mercantour, permettant de maintenir une offre de très haut niveau sur les domaines skiables d'Auron et d'Isola 2000, la Métropole a organisé des animations pour les publics scolaires lors des championnats de France de ski en mars 2019.

Elle a également mené des actions en faveur du développement de l'offre d'activités de pleine nature métropolitaine et notamment l'offre VTT en continuant à équiper et entretenir des circuits VTT à la journée ou de plus grande envergure comme la prochaine itinérance Auron-Nice en VTT à assistance électrique. La Métropole a également travaillé sur la faisabilité de l'itinérance pédestre transfrontalière de la Route du sel entre Nice et Cuneo.



Hébergement en lien avec l'itinérance

La Métropole est intervenue en accompagnant des communes pour leurs projets de rénovation de plusieurs hébergements touristiques (gîtes d'étape à La Tour-sur-Tinée, refuge de Longon à Roure).

Les ports

L'année 2019 a été celle de la création de la Direction des ports affirmant ainsi la volonté politique d'établir une véritable stratégie portuaire, un plan mer, le pendant du plan montagne.

La priorité a été donnée à la consolidation des fondations juridico-administratives afin de pouvoir mettre en œuvre une stratégie portuaire partagée, axée sur une Interface ville-port et cela dans une logique de « SMART Port ».

Dans un cadre plus global, la Métropole a pour objectif de :

1

Fédérer ses 7 ports de plaisance (Beaulieu-Plaisance, Beaulieu-Fourmis, Cap d'Ail, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Èze, Saint-Laurent-du-Var et Cros-de-Cagnes) et son port de commerce (Nice) représentant au total plus de 3 500 anneaux d'amarrage

2

Mener une politique portuaire unique et globale au service de l'usager

3

Initier des projets en interconnexion avec ceux du territoire, tournés vers la qualité environnementale, le développement économique et durable et les nouvelles technologies

L'ambition d'un réseau portuaire au service de la plaisance



Port de Beaulieu-Plaisance

Un réseau portuaire dynamique

L'avenir est à la mise en réseau des ports et non plus aux gestions sectorisées. Les conditions d'accueil et le manque de place s'apprécient désormais à l'échelle de bassins de navigation afin de garantir une homogénéité des règles, de l'offre, des objectifs de progrès ainsi que le partage des expériences et connaissances, dans une dynamique de gouvernance commune.

Une autorité portuaire unique

Les réformes de modernisation des institutions territoriales avec la création d'une autorité métropolitaine garantissent une mutualisation des moyens, performante et dynamique, mais aussi la certitude d'une politique

unique, cohérente, rationalisée sur un territoire. La réaffirmation du nécessaire pouvoir de l'autorité délégante, garant des équilibres et de l'équité, se traduit notamment en matière de normalisation des concessions existantes, actes et pratiques en découlant.

Des équipements exemplaires adaptés aux besoins

Les Ports d'Azur font l'objet de mises aux normes, de travaux d'aménagement, d'optimisation, d'agrandissement des plans d'eau avec reconquête de l'espace de mouillage et même création de nouveaux bassins portuaires.

Une priorité environnementale

Les Ports d'Azur participent d'une approche globale et durable de la plaisance et du littoral, véritable pendant de la politique de développement durable du territoire métropolitain, à travers une démarche générale « Ports Propres », des chartes de progrès visant la certification gestion environnementale portuaire, des normalisations et nouvelles technologies pour des ports plus propres et soucieux de la préservation de l'environnement.

L'usager au cœur du dispositif

Les Ports d'Azur veulent remettre la satisfaction des plaisanciers au cœur des préoccupations. Cette recherche de l'intérêt général constitue le fondement même de l'action portuaire de Nice Côte d'Azur. L'appellation « Ports du futur » n'est pas qu'un concept, elle traduit la volonté de mettre en œuvre les dispositifs qui permettront de concrétiser l'ensemble des objectifs définis ci-dessus. Les Ports d'Azur seront le terrain d'expérimentation de ce concept.

UNE MÉTROPOLE QUI AMÉNAGE SON TERRITOIRE DURABLEMENT

L'habitat et la dynamique urbaine

La Métropole a fait de l'amélioration de l'habitat une priorité en embellissant et en améliorant le cadre de vie pour mieux vivre ensemble. Soucieuse de développer des logements de qualité pour tous, la Métropole a continué en 2019 à aider la construction de logements et la réhabilitation de logements sociaux tout en améliorant les quartiers les plus fragiles, au bénéfice de nos concitoyens et du développement économique du territoire.

Aide au parc privé

La Métropole a continué de **soutenir financièrement le parc de logements privés**, notamment pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. La Métropole a lancé fin 2018 un **deuxième Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)** sur le quartier du PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) de Nice Centre. D'une durée de 3 ans, ce type de programme est un outil adapté au regard des besoins prégnants sur le secteur, et de l'enjeu de stabiliser les situations des copropriétés fragiles. Le POPAC permet d'apporter des conseils juridiques et financiers aux copropriétés dites fragiles pour éviter qu'elles ne basculent vers une plus forte dégradation. Par ailleurs, en 2019, la Métropole a continué de **subventionner l'Agence Nationale de l'Habitat en diffus en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs** réalisant des travaux de rénovation ou d'amélioration de leur logement. Ainsi, **733 000 €** ont été consacrés par la Métropole à ces subventions permettant la rénovation de **489 logements dont 166 améliorés énergétiquement**.

Le logement social

Pour 2019, la Métropole a atteint **94 % des objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH)**. Le PLH en cours adopté le 28 juillet 2019, fixe les objectifs de production de logements sur une période de 6 ans, à **3 548 logements par an dont 1 721 logements locatifs sociaux dans le parc public (1 436 logements) et privé (285 logements)**. La production en 2019 s'élève à **1 626 logements agréés dont 1 552 logements dans le parc public et 74 au titre du parc privé**. Dans cette production sociale, sont comptées **2 pensions de famille** situées à Nice totalisant **51 logements en PLAI Adapté** soit à un faible niveau de loyer.

Un lieu d'accueil et d'information : la Maison de l'habitant



La Métropole a ouvert le 1^{er} septembre 2019 la Maison de l'habitant à Nice.

Ce nouvel équipement permet d'offrir aux habitants de la Métropole une **gamme complète de services et d'information sur l'habitat** (logement social, aide à la réhabilitation des logements, aide aux personnes en difficulté financière) et réunit, en un lieu unique, des spécialistes du logement social et de l'enregistrement des demandes, des juristes de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, des professionnels du logement pour le personnel des entreprises de plus de 10 salariés (Action Logement), des instructeurs des dossiers de changements d'usage pour la ville de Nice (transformation d'un local d'habitation en local professionnel ou meublé touristique).

Depuis son ouverture :

- Elle a accueilli **2 800 personnes** en effectuant **400 entretiens individuels** ;
- Plus de **1 700 dossiers** de demandeurs ont été enregistrés ou renouvelés.

Mise en œuvre du plan logement d'abord

Ce plan consiste notamment à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile fixe ou en risque de rupture vers le logement via la mobilisation, suivant leurs besoins, d'un accompagnement adapté. Suite à l'étude des dossiers des demandeurs des logements en amont des désignations aux bailleurs sociaux, **160 logements ont été attribués en 2019 dont 53 % dans du parc neuf**.

Fonds Solidarité Logement (FSL)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole est compétente sur son territoire, en lieu et place du Département, pour instruire et attribuer les aides au titre du FSL. Ce fonds, créé par la loi du 31 mai 1990 (loi Besson), vise à aider les populations en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Dans certaines conditions, les administrés peuvent bénéficier d'une aide financière du FSL : aide au maintien ou à l'accès à un logement. En 2019, **2 400 demandes d'aides financières et d'accompagnement social ont été instruites pour un montant total de 2 millions d'€**.

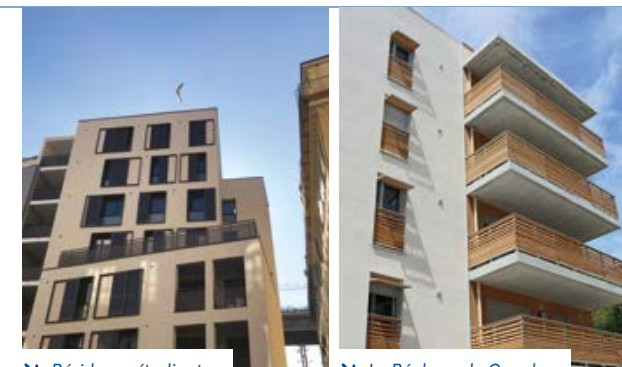
Le renouvellement urbain

Depuis plus de 10 ans, la Métropole et la Ville de Nice ont engagé, en partenariat avec l'ANRU, des programmes de valorisation urbaine, permettant une reconquête urbaine et sociale des territoires les plus fragiles suivants :

Les Moulins



- Création d'un terrain multisport avec *street work art* ;
- Démarrage du futur foyer d'accueil médicalisé d'une capacité de 38 places ;
- Poursuite des travaux de construction de la résidence Les 4 vents avec 84 logements sociaux, 30 accessions et d'une bibliothèque municipale en rez-de-chaussée ;
- Démarrage des travaux de construction d'une résidence sociale, comprenant 150 studios.



Nice centre, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

- Construction par VINCI et Logirem d'un bâtiment de 32 logements sur 6 étages en lieu et place du parking Colonel Jeanpierre avec 4 niveaux de parking en sous-sol et une crèche en rez-de-chaussée ;
- Livraison de la résidence étudiante, 3 rue Trachel en juillet 2019, comprenant 30 logements étudiants et une mise à disposition d'un local à l'association La Semeuse.

Ariane

- Construction de 45 logements locatifs privés par la Foncière logement ;
- Livraison de 46 logements locatifs sociaux par Logis familial, Canal des Arrosants et arrivée des 1^{ers} locataires en juin 2019 ;
- Paillons : réhabilitation de 293 logements par Côte d'Azur Habitat.

Ces efforts ont été poursuivis grâce au **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** :

- Validation par le comité national d'engagement de l'ANRU le 15 juillet 2019 de la programmation opérationnelle des projets de renouvellement urbain des quartiers suivants : les Moulins, Le Point du Jour, l'Ariane et les Liserons ;
- Une délégation de représentants des Conseils Citoyens a pris part à la concertation nationale en se rendant à l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain à Paris, aux côtés de la Métropole. Ces habitants avaient en amont travaillé sur les projets de rénovation urbaine avec le service du Renouvellement Urbain ;
- Approbation par le conseil métropolitain du 25 octobre 2019 de la déclaration d'engagement relative au renouvellement urbain des quartiers de la Métropole ;
- Signature de la déclaration d'engagement le 15 novembre 2019 ;
- Anticipation des premiers travaux du NPRU :
 - Liserons : mise en place d'un éclairage public provisoire,
 - Ariane : diagnostic d'occupation de la cité familiale Les Chênes Blancs, lancement des études travaux d'une recyclerie.

L'aménagement et l'urbanisme



Adoption du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm)

L'année 2019 a permis l'aboutissement d'un long processus entamé en décembre 2014 avec l'adoption le 25 octobre 2019 d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle des 49 communes.

Ce Plan Local d'Urbanisme métropolitain a pour objectif de :

🏠 Préserver notre environnement et valoriser le territoire métropolitain

Le PLUm décline les principes d'une gestion économe de l'espace, et assure la protection accrue des terrains agricoles et naturels, avec plus de 1 000 hectares nouveaux affectés à l'usage de l'agriculture. Il protège l'environnement de façon efficace grâce à la mise en place d'une trame verte et bleue à l'échelle de la Métropole. En intégrant un Plan de Déplacements Urbains, il garantit un développement de l'urbanisation en cohérence avec celui des transports, favorisant les liaisons entre le littoral, moyen et haut pays et assurant une promotion forte des transports en commun et des modes doux.

🏠 Mieux aménager notre cadre de vie et conforter l'attractivité de notre territoire

Il propose, à tous, un accès à une offre de logements adaptée, diversifiée et de qualité. En parfaite articulation avec le Programme Local de l'Habitat 3, il assure le cadre réglementaire pour la pro-

duction des **21 000 logements** prévus au PLH 2017-2022. Il garantit une diversité de services équitablement répartis sur le territoire et également porte un potentiel de développement économique, fondé notamment sur la recherche et l'innovation, indispensables à la dynamique territoriale.

Élaboration du Règlement Local de Publicité Métropolitain (RLPM)

La Métropole a prescrit, par délibération du 13 mars 2019, l'élaboration du Règlement Local de Publicité métropolitain sur les 49 communes membres. Il offrira aux Maires la possibilité de décider du cadre de développement de la publicité sur leur territoire et d'exercer leur pouvoir de police et d'instruction en matière de publicité et d'enseignes.

Les actions 2019 mises en œuvre ont porté sur :

- 🏠 Le lancement de la concertation publique par voie de presse le 15 mai 2019 ;
- 🏠 La finalisation du diagnostic, et la définition des orientations et objectifs du RLPM dernier trimestre 2019 ;
- 🏠 La prochaine étape sur 2020 sera l'adoption du bilan de la concertation et l'arrêt du projet RLPM par le conseil métropolitain suivi d'une enquête publique.

L'observatoire et dynamiques métropolitaines

Le territoire métropolitain doit faire face à divers aléas qu'ils soient climatiques, sociétaux, économiques, sanitaires, etc. et son adaptation à ces changements est un défi majeur à relever pour son avenir.

C'est pourquoi, la Métropole s'est engagée dans un programme de recherche, initié par l'État, en partenariat avec les laboratoires de l'Université de Nice, afin de développer une vision prospective de l'aménagement de son territoire et promouvoir l'émergence de nouveaux outils pour y répondre.

Un premier événement scientifique ouvert au public a été organisé le 19 septembre 2019 au Centre Universitaire Méditerranéen de Nice sous forme de deux tables rondes ayant pour thème : « **Préparer la Métropole aux changements à venir : les enjeux d'une nouvelle perspective** ».

La rencontre a réuni plus de 70 participants parmi lesquels des élus métropolitains, des professionnels de l'acte de bâtir, des représentants des services et partenaires de la Métropole dont l'ADEME, des territoires voisins (Monaco et la Communauté d'agglomération de la Riviera française), la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des experts nationaux et des représentants des différents ministères concernés.

Le débat a notamment porté sur la capacité des territoires urbains, et des métropoles en particulier, à générer des adaptations aux risques et aux crises sur le long terme, leur marge de manœuvre face aux risques et la nécessité de développer un urbanisme résilient sur la base d'une révision des outils réglementaires « classiques » de la planification urbaine.

La conduite d'opérations permettant la mise en place de grands équipements structurants pour le territoire et vecteurs d'attractivité économique

🏠 La nouvelle plateforme agroalimentaire et horticole de la baronne à La Gaude

Cette plateforme assure le déplacement et la reconfiguration des anciens MIN d'Azur, offrant ainsi, à l'horizon 2022 la livraison d'un outil innovant et performant au service des 1 500 professionnels qui y travaillent. L'opération se déroule sous couvert d'un contrat de Partenariat Public Privé (PPP), signé le 22 février 2019, et qui prévoit également le développement d'un Programme Immobilier d'Accompagnement, accueillant des activités complémentaires et synergiques avec celles des MIN. Le permis de construire, déposé en août 2019, est en cours d'instruction par l'État.



🏠 L'installation de l'enseigne Ikea

Au cœur de l'OIN, et pour la première fois, au sein d'un programme en parfaite mixité urbaine : l'opération, qui se développe sur un foncier initialement propriété de la Ville de Nice, propose ainsi 54 275 m² de surface de plancher, dont 32 000 sont dédiés au magasin IKEA, le reste étant affecté à des commerces de proximité et bureaux, mais également à une offre nouvelle de plus de 16 000 m² de logements (dont 25 % de logements locatifs sociaux). Les travaux sont en cours d'exécution avec une livraison prévue à l'été 2021.

L'élargissement du périmètre d'instruction métropolitain du service des autorisations d'urbanisme et des permis de construire

Depuis le 1^{er} juillet 2015, à la suite de la décision de l'État de ne plus assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres des EPCI de plus de 10 000 habitants, la Métropole a créé un service commun avec la Ville de Nice et a proposé aux communes membres, par le biais de conventions, de recourir à tout ou partie des prestations et services proposés.

34 communes de la Métropole ont recours à ce service commun : Aspremont, Bairols, Beaulieu-sur-Mer, Belvédère, Clans, Colomars, Duranus, Èze, Gillette, Ilonse, Isola, La Bollène Vésudie, La Roquette-sur-Var, La Tour-sur-Tinée, Lantosque, Levens, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-Blaise, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Tourrette-Levens, Utelle, Valdeblorre, Venanson et Villefranche-sur-Mer.

Un service d'instruction métropolitaine des autorisations d'urbanisme a été constitué. Il offre aux communes adhérentes, et à la demande, un support technique d'instruction des autorisations et également un suivi juridique si besoin. **En 2019, plus de 1 000 dossiers ont été traités.**

La modernisation du patrimoine métropolitain



Immeuble Connexio

Sur un patrimoine de 263 bâtiments pour une surface totale de 64 322 m², la Métropole a engagé depuis 2013 un programme de modernisation d'un montant cumulé de plus de 15 millions d'€ sur la période 2013-2019, qui vise à :

- 1 Optimiser les implantations géographiques des services
- 2 Améliorer les conditions de travail des agents et la sécurité des locaux
- 3 Garantir le bon état du patrimoine
- 4 Réduire les consommations énergétiques
- 5 Réaliser des économies pour une gestion optimale des finances

Les réalisations majeures 2019

Immeuble Connexio à l'Arénas

Ce projet a été engagé avec la BNP Paribas et a abouti à la création de l'immeuble Connexio permettant de regrouper les services de la Métropole. 11 475 m² ont permis d'accueillir en 2019, 670 agents. Cette installation des services a permis de rationaliser leurs implantations, de travailler dans des conditions optimales et de réaliser des économies importantes en termes de loyers et de charges. L'accessibilité à ce bâtiment, idéalement situé dans le quartier d'affaires de l'Arénas, est largement facilitée par le biais d'une multimodalité effective avec le tramway, les trains, les bus.

Relocalisation du siège de la subdivision Est Littoral

Suite à l'acquisition de l'ancienne cuisine centrale de la ville de La Trinité pour relocaliser les agents du siège de la subdivision Est Littoral, des travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment existant ont été engagés au cours de l'année 2019. Ils permettront d'accueillir, au cours de l'année 2020 des bureaux, une base de vie (vestiaires, sanitaires, réfectoire), des locaux de stockage, un entrepôt, un garage, une aire de lavage, des stationnements de véhicules et d'engins. La livraison des locaux est programmée début septembre 2020.

École de la Deuxième Chance

La création d'une École de la Deuxième Chance a nécessité le réaménagement d'anciens locaux du Centre Communal d'Action Sociale. Les travaux engagés ont permis d'aménager 3 salles de cours, une salle informatique, un amphithéâtre et un espace polyvalent.



Maison de l'habitant

La Métropole a créé une Maison de l'Habitant afin d'informer et d'accompagner la population des 49 communes concernées. Pour ce faire, des travaux ont été menés et ont permis, sur une surface de 480 m², de créer les différents espaces nécessaires (hall d'entrée, zone d'accueil avec espace d'attente, 10 bureaux pour l'accueil du public, salle de réunion, etc.).



POUR EN SAVOIR PLUS

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

www.nicecotedazur.org

.....

Crédits Photo : Métropole Nice Côte d'Azur, Istock, Eric Boizet, Drone06,
IMREDD : Atelier Marc Baran et RSI Studio, Connexio : BNP Baran, Gares & Connexions AREP, DR